

PROVINCE DE NAMUR



*VILLE DE
ROCHEFORT*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE
BUDGET DE L'EXERCICE 2010**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
CONSIDERATIONS LIMINAIRES	4
<u>Première partie : Le service extraordinaire</u>	8
1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)	
Tableau synthétique	9
1.1. Administration générale	10
1.2. Incendie	10
1.3. Communication (voirie – cours d’eau - espaces publics)	10
1.4. Economie – Tourisme – Eau	11
1.5. Enseignement	12
1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	13
1.7. Cultes	13
1.8. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	14
1.9. Prélèvements	15
1.10. Le total des dépenses extraordinaires	16
2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	17
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	17
2.3. Commentaires	17

	<u>Pages</u>
<u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u>	19
<u>Préambule</u>	20
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	21
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	25
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	25
3.1.2. La dette communale	27
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	31
3.1.4. Les dépenses de transferts	33
3.1.5. Les provisions pour risques et charges	34
3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve	34
3.1.7. Les exercices antérieurs	35
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	35
3.3. Le total des dépenses ordinaires	36
4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	38
4.1. Les transferts	41
4.1.1. Le chiffre global	41
4.1.2. Les impôts	41
4.1.3. Les subventions ordinaires	44
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat	46
4.2. Les prestations	46
4.3. La dette	47
4.4. Les prélèvements	48
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	49
5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE	50
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE	53

CONSIDERATIONS LIMINAIRES

1. Le budget

1.1. Le budget est un document politique.

Il traduit en chiffres les choix des instances dirigeantes de la commune. En effet, leurs choix :

- d'une part, se concrétisent dans des projets lesquels engendrent des dépenses et
- d'autre part, requièrent des moyens financiers dont l'origine doit être précisée.

De la sorte, le budget constitue un guide annuel pour l'administration de la commune.

1.2. Le budget est un acte d'autorisation.

Le Conseil communal donne l'autorisation au Collège communal, organe exécutif, d'effectuer les dépenses et de percevoir les recettes limitativement spécifiées dans le budget, sans que les crédits ne créent de droits ou d'obligations (en effet, sauf exceptions, des actes d'exécution sont prescrits par la loi communale ou par d'autres législations, par exemple en matière de marchés publics).

1.3. Les données du budget ont un caractère prévisionnel.

Le budget ne contient pas de recettes ou de dépenses effectives mais bien des estimations les plus précises possible de celles-ci.

1.4. Le budget constitue un instrument de gestion.

Il fixe les limites à ne pas dépasser (dépenses) et les objectifs atteindre (recettes) au cours d'un exercice.

En fin d'exercice, la comparaison avec les éléments du compte au travers de différents indicateurs permet de jauger la manière dont il a été exécuté.

1.5. Depuis 1995, la comptabilité budgétaire a été améliorée en une « nouvelle comptabilité communale » (NCC).

Elle s'est ainsi vu adjoindre une comptabilité générale dont l'apport est certain, spécialement dans la prise en compte d'une dimension patrimoniale (valorisations, bilan, ...).

Cependant, même dans ce nouveau cadre, le budget est resté la pierre angulaire de la comptabilité communale :

- la liaison vers la comptabilité générale se fait de manière automatisée (informatisée) au départ du code économique de l'article budgétaire
- la comptabilité générale enregistre la mise en oeuvre du budget. C'est ainsi que l'on parle d' « exécution du budget » pour désigner les opérations comptables proprement dites.

Une commune se différencie à maints égards d'une entreprise privée. Une compréhension correcte des finances communales requiert en conséquence :

- d'en considérer toutes les facettes, qu'elles soient budgétaires ou comptables, et les spécificités (ex. régime fiscal, domanialité publique, ...)
- de ne pas perdre de vue les objectifs : non pas le profit mais le service public, l'intérêt général.

1.6. Le nouveau Règlement Général de la Comptabilité Communal (R.G.C.C.) est, pour ses dispositions essentielles, entré en vigueur au 1er janvier 2008. A noter cependant que plusieurs modifications importantes attendent encore la publication d'arrêtés ministériels d'application. Au niveau budgétaire, il s'agit essentiellement de la modélisation de l'avis rendu par la Commission budgétaire (un modèle existe, d'ailleurs utilisé pour le budget

2010, dont l'usage n'est encore que recommandé), de la possibilité de mettre en place une gestion du stock et de la constitution d'une base locale de données comptables standardisées exploitable informatiquement qui semble être un pas vers une comptabilité analytique.

- 1.7. Le nouveau R.G.C.C., en son article 1^{er}, 4^o, a introduit le concept de projet extraordinaire, à savoir « l'ensemble des recettes et des dépenses affectées à un même objectif d'investissement, de la conception à la finalisation complète ».

« Désormais, dans la comptabilité, tout projet extraordinaire est identifié par un numéro unique, même si sa réalisation recouvre plusieurs exercices.

L'introduction de ce numéro sert de référent informatique pour relier la dépense d'investissement à toutes les sources de financement qui en constituent les voies et moyens.[...]

Le but est d'apporter une vision claire et complète d'un investissement en termes de financement et de suivi des engagements et des droits constatés, tout en permettant d'informatiser le suivi dans un souci de simplification administrative.

Il convient donc d'être attentif à la notion d'objectif d'investissement, qui sous-entend le regroupement sous un même numéro de la globalité des opérations extraordinaires d'un projet, même au travers de plusieurs exercices. [...]

Donc, toutes les recettes et les dépenses relatives à un même projet extraordinaire d'investissement doivent être reprises sous un même numéro de projet extraordinaire référencé informatiquement selon une codification à huit positions, les quatre premières indiquant l'exercice d'origine et les quatre suivantes le numéro d'ordre. »⁽¹⁾

Concrètement, au service extraordinaire du budget, le numéro de projet extraordinaire est repris, tant en recettes qu'en dépenses, en dessous de chaque article.

- 1.8. Enfin, d'un point de vue plus formel, rappelons que les documents budgétaires comprennent obligatoirement :

- le budget proprement dit, avec les services ordinaire et extraordinaire présentés l'un après l'autre dans un document unique ; chacune des deux parties (ordinaire puis extraordinaire) contient :
 - en tête, le tableau de synthèse (et son annexe) qui permet d'inscrire dans le corps du budget le résultat escompté de l'exercice précédent
 - ensuite, les prévisions de recettes et de dépenses (corps du budget), présentées
 - . successivement en ce qui concerne le service ordinaire (les dépenses ordinaires : pp.5-56 puis les recettes ordinaires pp.57-75) et
 - . les unes en regard des autres (dépenses à gauche/recettes à droite) en ce qui concerne le service extraordinaire (pp.6-77)
 - et, enfin, les tableaux récapitulatifs des dépenses et des recettes (service ordinaire : pp.76 et 77 ; service extraordinaire : pp.78 et 79) suivis de tableaux comparatifs.
- un document contenant les annexes qui justifient les principaux crédits, facilitent et éclairent la lecture du budget (ce document est repris ci-après sous le vocable « annexes »)
- l'avis de la commission instituée par l'article 12 du RGCC qui doit donner un avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget, « en ce compris la projection sur plusieurs exercices de l'impact au service ordinaire des investissements significatifs ». Comme indiqué au point 1.6. ci-avant, cet avis est formalisé sur le modèle proposé par les services de la Tutelle.

⁽¹⁾ Extrait d'un article de Monsieur Philippe Brognon, Coordinateur général du plan e-Comptes et Expert auprès du Ministre des Affaires Intérieures, publié dans un dossier spécial de Dexia Public Finance de janvier 2008 « Réforme comptable et nouveaux outils d'analyse financière pour les communes et CPAS wallons », téléchargeable à l'adresse <http://www.dexia.be/NR/rdonlyres/F0829CB7-6BE2-4349-A3C9-D365129F2582/0/Reformecomptable.pdf>).

En outre, le budget est accompagné :

- du présent rapport de synthèse
- de la note de politique générale et financière de la commune
- du rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune.

2. Le rapport de synthèse

- 2.1. Comme il se doit, s'agissant d'analyser des données chiffrées, la prudence est de mise dans l'interprétation.
- 2.2. En outre, il faut bien évidemment garder à l'esprit les caractéristiques propres d'un document budgétaire (voir point 1), et en particulier son caractère prévisionnel.
- 2.3. Les spécificités de Rochefort doivent être prises en compte dans toute tentative d'analyse. En effet, les caractéristiques démographiques, socio-économiques, environnementales, historiques, etc., influent de manière positive ou négative, tantôt sur les recettes tantôt sur les dépenses, et le plus souvent sur les deux.
A titre indicatif, on peut mentionner les particularités suivantes :
- la gestion par la Ville de la distribution d'eau sur une partie de son territoire
 - la concession d'un abattoir public
 - l'existence d'une régie
 - l'existence d'une nouvelle maison de repos
 - la croissance démographique et la structure démographique..
- 2.4. Par ailleurs, certaines variations de crédits peuvent être liées à des événements non récurrents (octroi d'un subside exceptionnel ou d'une avance, bénéfices exceptionnels, ...).
- 2.5. Afin de permettre une évaluation de la situation financière, plusieurs tableaux ont été élaborés dans le présent rapport ; ceux-ci synthétisent des données des exercices antérieurs et/ou des montants moyens de communes similaires.
Dexia Banque S.A fournit le «Profil financier individuel de Rochefort». Cette étude actualisée annuellement compare notamment les recettes et dépenses de Rochefort à celles de communes similaires ⁽¹⁾ ainsi qu'aux moyennes provinciales et régionales (Liège et Charleroi non compris).

(1) Dexia Banque a utilisé 101 indicateurs afin de définir 13 catégories (« clusters ») de communes wallonnes. Ces clusters regroupent des communes wallonnes possédant un profil similaire en termes démographiques, économiques et sociaux. L'objectif est « de fournir un cadre de référence pertinent pour la comparaison des états financiers des communes ».

Rochefort est ainsi classée dans un cluster « W7 » regroupant 17 communes décrites comme suit : « Cette catégorie regroupe de nombreuses communes-centres des provinces de Luxembourg, du sud des provinces de Namur et de Liège [...] dont l'activité dominante reste le secteur primaire (agriculture et forêt) et le tourisme. Ces communes présentent une certaine similitude avec celles du cluster W6 (ruralité, faible niveau de revenus) mais elles s'en différencient par une taille sensiblement plus élevée (7 500-10 000 hab.) et une expansion démographique moins soutenue, voire en déclin. Elles sont surtout caractérisées par un niveau significatif de centralité et d'attractivité touristique (à l'exception de Florennes) qui se traduit par un bon niveau d'équipement tertiaire tant public (administration, écoles, hôpitaux) que privé (commerces, hôtels, restaurants...). »

Ce cluster rassemble les communes suivantes : Aywaille, Beauraing, Bertrix, Bouillon, Chimay, Couvin, Durbuy, Florennes, Florenville, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Neufchâteau, Philippeville, Rochefort, Saint-Hubert, Stavelot et Vielsalm.

Pour plus d'informations, on peut utilement consulter le dossier spécial consacré à la typologie « socio-économique » des communes repris dans le numéro d'août 2007 de la brochure « Finances locales » et également disponible sur le site Dexia : <http://www.dexia.be/Fr/Professional/PublicFinance/oursector/Publications/SpecialStudy/>

2.6. Deux remarques plus techniques :

- afin de faciliter la comparaison, les chiffres relatifs aux exercices antérieurs à 2002 ont été convertis en euros.
- dans les tableaux, certaines discordances non significatives peuvent apparaître consécutivement aux arrondis (totalisation de pourcentages, ...).

Première partie :
Le Service extraordinaire

1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (p.78 et 79 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2010, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

Exercice 2010- Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
Administration générale	754.000	15,73 %	61,35
<i>*patrimoine (124)</i>	735.000	15,34 %	59,80
<i>*administration (100/104/133)</i>	19.000	0,40 %	1,55
Incendie	130.000	2,71 %	10,58
Communication (voirie - cours d'eau - espace public) (421 et 766)	998.000	20,82 %	81,20
Economie - Tourisme - Eau	874.000	18,24 %	71,11
<i>*eau (874)</i>	520.000	10,85 %	42,31
<i>*autres activités économiques (520 et 530)</i>	65.000	1,36 %	5,29
<i>*tourisme (561/562/563/569)</i>	269.000	5,61 %	21,89
<i>*sylviculture (640)</i>	10.000	0,21 %	0,81
<i>*abattoir (873)</i>	10.000	0,21 %	0,81
Enseignement	681.500	14,22 %	55,45
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	373.000	7,78 %	30,35
<i>*sports (764)</i>	267.000	5,57 %	21,72
<i>*culture (762/767/771)</i>	72.500	1,51 %	5,90
Cultes	53.200	1,11 %	4,33
Aide sociale - Soins de santé	1.200	0,03 %	0,10
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	817.938	17,07 %	66,55
<i>*développement rural (930)</i>	261.000	5,45 %	21,24
<i>*logement (922)</i>	196.000	4,09 %	15,95
<i>*eaux usées (877)</i>	175.938	3,67 %	14,31
<i>*rénovation urbaine (930)</i>	100.000	2,09 %	8,14
<i>*aménagement du territoire(930)</i>	30.000	0,63 %	2,44
<i>*cimetières (878)</i>	55.000	1,15 %	4,47
Dépenses non imputables	0	0,00 %	0,00
TOTAUX Exercice propre	4.682.838,02	97,70 %	381,00
Prélèvements	110.000,00	2,30 %	8,95
Exercices antérieurs	0,00	0,00 %	0,00
TOTAUX Budget global	4.792.838,02	100,00 %	389,95

La description détaillée des investissements se trouve au point 2 des annexes (pp. 3 à 18) qui reprend le formulaire conforme aux recommandations du Ministre de Tutelle («Tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et de leur voies et moyens») mais aussi le « Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2010 » qui reprend les mêmes données présentées différemment.

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2010.

1.1. Administration générale

- Les services administratifs seront dotés de l'équipement complémentaire qui se révélerait indispensable (informatique, matériel de bureau, mobilier. Total : 19.000 EUR).
- Un crédit de 180.000 EUR est inscrit afin de pouvoir réaliser diverses acquisitions foncières en cas d'opportunités intéressantes (bois, ...) ou de nécessités (emprises lors de travaux, ...).
- 5.000 EUR permettront quelques travaux d'aménagement à l'un ou l'autre bâtiment relevant du patrimoine privé communal
- La Ville doit assumer les charges du propriétaire dans les bâtiments loués à La Poste à Jemelle. Après une première phase de réfection des toitures adjudgée en 2008 et réalisée en 2009, il a été décidé de prévoir en une seule phase l'ensemble des travaux restant (550.000 EUR, en ce compris la réparation d'une dalle-béton).

1.2. Incendie

Les efforts d'équipement et d'aménagement en faveur du Service d'Incendie se poursuivent avec :

- l'achat de mobilier (5.000 EUR)
- l'achat de matériel d'intervention (15.000 EUR)
- l'entretien extraordinaire de l'auto-échelle (12.000 EUR)
- l'acquisition d'un conteneur (63.000 EUR à charge de la Ville) pour le camion commandé en 2009
- la remise en état des portes des garages de l'arsenal (15.000 EUR) et
- l'installation d'une barrière pour le parking situé à l'arrière du site (20.000 EUR).

1.3. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)

998.000 EUR (20,82 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites « de communication ». En 2010, ce secteur ne représente plus donc qu'un cinquième des investissements.

En ce domaine, figurent plusieurs projets que la Ville souhaite inscrire dans le prochain Programme triennal 2010-2012 des investissements (P.T.R.) susceptibles d'être subventionnés par la Région Wallonne :

- l'entretien extraordinaire de la rue des Escaliers à Jemelle (120.000 EUR)
- l'étude de la réfection des trottoirs dans le centre de Rochefort (10.000 EUR)
- l'étude de la modernisation du chemin n°35 à Rochefort (15.000 EUR).

En outre, dans la mesure où les subsides régionaux seront obtenus, des chemins agricoles (100.000 EUR) seront améliorés.

Un projet de modulation de l'intensité de l'éclairage public durant la nuit a été retenu par le Service Public de Wallonie (S.P.W.) dans le cadre du « Plan Air Climat » (245.000 EUR dont environ 150.000 EUR subsidiés). Il devrait aboutir en 2010.

Comme chaque année, l'entretien extraordinaire des infrastructures se poursuit :

- marquages routiers (10.000 EUR),
- chemins forestiers (15.000 EUR),
- voiries, trottoirs, fossés et trapillons (170.00 EUR).

Les ronds-points à l'entrée de Jemelle seront aménagés (25.000 EUR).

Afin d'assurer la jonction entre la voirie publique existante et une voirie construite par un lotisseur privé, un tronçon de voirie sera réalisé rue Victor Fabri à Rochefort (35.000 EUR).

Le Service Technique Communal bénéficie des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. Les crédits sont répartis sur les fonctions 421, 766, 874 et 878 :

- remplacement du tonde-broyeur (100.000 EUR)
- achat d'un camion porte-conteneurs (125.000 EUR)
- remplacement d'un fourgon tôle pour le Service des Eaux (35.000 EUR)
- achat de matériel d'exploitation (n° projet 20107440 pour un total de 32.000 EUR sur les fonctions 421, 766 et 874) et équipement de bureau (1.000 EUR).

1.4. Economie –Tourisme – Eau

Cette rubrique regroupe les secteurs liés aux activités économiques.

1.4.1. Eau

Sera entièrement financée par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) la protection de zones de captage (130.000 EUR) (essentiellement des études pour les sites de « Tridaine » et de « La Justice ». Par contre, sera totalement à charge de la Ville la construction de bâtiments « têtes de puits » à Han-sur-Lesse, Ave et Lamsoul (40.000 EUR).

La partie « Distribution d'eau » :

- de chantiers de réfection de voirie inscrits à la fonction 421 (total : 55.000 EUR)
- de l'équipement des nouveaux lotissements communaux inscrit à la fonction 922 (15.000 EUR)

est budgétisée à la fonction 874, ce qui permet de bénéficier de la déductibilité de la TVA.

Le remplacement des raccordements en plomb devrait se terminer (60.000 EUR).

L'étude du renforcement de l'alimentation en eau de Wavreille va être entamée (Honoraires : 15.000 EUR).

Au besoin, d'autres travaux de distribution d'eau peuvent être envisagés, notamment afin de satisfaire à l'obligation incombant à tout distributeur en matière de prise en charge des extensions du réseau (crédit de 40.000 EUR).

Afin de répondre définitivement au problème récurrent de fuite, des travaux sont prévus à Lessive (110.000 EUR).

1.4.2. Economie

En 2010, 55.000 EUR seront à nouveau consacrés aux aides communales au maintien ou à la création d'emplois durables ainsi qu'à la promotion des projets porteurs d'emplois.

Un montant de 10.000 EUR est mobilisé afin d'être en mesure de réaliser les infrastructures nécessaires à l'installation d'une entreprise nouvelle dans l'entité communale, si l'opportunité s'en présentait.

1.4.3. Tourisme

Une aire spécifique pour mobilhomes viendra compléter l'équipement du camping**** de Rochefort (10.000 EUR).

L'estimation du volet rochefortois du projet « Voies lentes » piloté par l'asbl Pays de Famenne s'élève à 250.000 EUR dont seulement 10 % à charge de la Ville.

La candidature de Rochefort a été retenue pour l'opération « Qualité Pôles Touristiques », soutenue par la Région wallonne. Cette action poursuit l'objectif d'aménager les coeurs des principaux pôles touristiques (budget total de 1.100.000 EUR). Un montant de 4.000 EUR constituera l'intervention communale dans l'étude préliminaire dont le solde du financement (80%) est assuré par le C.I.T.W. (Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie).

1.4.4. Sylviculture

Sur proposition du Service forestier, des travaux d'équipement, d'entretien et de plantation extraordinaires (10.000 EUR) pourront être exécutés dans le massif de Boine acquis en 2007 dans le cadre d'un échange avec la Société des Grottes.

1.4.5. Abattoir

10.000 EUR permettront de parer à d'éventuelles réparations relevant de la responsabilité de la Ville, propriétaire de l'abattoir communal.

1.5. Enseignement

En 2010, les efforts d'investissement en matière scolaires (681.500 EUR, soit 14,22 % des investissements totaux 2010) ne faibliront pas avec :

- l'extension et la modernisation de l'école communale de Rochefort-Centre (400.000 EUR), sur base d'un projet actualisé
- la construction d'un préau et la modernisation des installations sanitaires à l'école communale de Jemelle dans le cadre du « Programme Prioritaire des Travaux » mis en place par la Communauté française (110.000 EUR)
- l'acquisition du site de l'école de Préhyr (140.000 EUR)
- plus modestement, mais toujours nécessaire, la poursuite des actions en faveur des économies d'énergie (7.500 EUR).

Comme chaque année,

- l'inscription d'un crédit permettra diverses interventions en fonction des nécessités (10.000 EUR)
- du mobilier scolaire, du matériel didactique et de l'équipement d'exploitation seront acquis (total : 14.000 EUR).

1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques

Les nombreux investissements programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif en 2010 représentent un montant total de 373.000 EUR (7,78 % du budget extraordinaire).

En espérant qu'ils seront retenus par la Région wallonne dans le prochain P.T.R. (2010-2012), des honoraires sont inscrits pour l'étude des projets d'aménagement des salles de village de Han-sur-Lesse, Lessive et Villers-sur-Lesse.

La Ville fera procéder au renouvellement des menuiseries extérieures de la Maison Motet à Jemelle pour le confort des utilisateurs et le gain énergétique qui en résultera (27.000 EUR). Elle interviendra également au Centre Culturel des Roches (13.000 EUR) et à la Bibliothèque communale (total : 3.000 EUR).

A la demande de l'asbl de gestion, un projet d'extension du Centre du rail et de la pierre hébergé dans l'ancienne maison communale de Jemelle sera étudié (honoraires : 15.000 EUR).

Du matériel sera acquis pour faciliter les nombreuses manifestations menées par la Ville (6.500 EUR).

Autres dossiers, en matière sportive cette fois :

- la réfection de ballodromes (35.000 EUR)
- la création d'un espace multisports à Lavaux-Ste-Anne dans le cadre du programme « Sport de rue » (120.000 EUR) dont le subventionnement est attendu depuis 2008
- diverses interventions au bassin de natation du Parc des Roches (total : 8.000 EUR)
- la rénovation des douches du Hall multisports de Jemelle (5.000 EUR).

Citons encore la modernisation de la plaine de jeux du Parc des Roches (80.000 EUR), la poursuite de l'équipement ou de la rénovation de plaines de jeux (15.000 EUR) et le report d'un subside exceptionnel à l'asbl de Gestion du Vélodrome de Rochefort-Jemelle pour la construction d'un local (9.000 EUR).

1.7. Cultes

Annuellement, la Ville octroie aux Fabriques d'Eglise des subides exceptionnels pour les grosses réparations des bâtiments culturels (en 2010, 8.200 EUR).

Au niveau du budget communal, une série de travaux sont programmés pour un montant total de 45.000 EUR :

- La modernisation de l'installation électrique et de l'éclairage de l'église de Lessive (15.000 EUR)
- la remise en peinture de bâtiments culturels (7.500 EUR)
- la réfection de la chapelle St)Roch à Wavreille (7.500 EUR)
- divers autres travaux aux bâtiments du culte suivant les nécessités (15.000 EUR).

1.8. Salubrité publique – Urbanisme – Logement

1.8.1. Développement rural

Le nouveau Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) a été approuvé le 09.10.2008. Une première convention-exécution portant sur la mise en valeur du site de l'Ermitage à Auffe et du petit patrimoine « Retour aux sources, croix et croyances » a été approuvée par le Conseil communal le 23.03.2009. Elle est toujours en attente de la signature ministérielle (230.000 EUR inscrits pour les travaux).

Par ailleurs, un budget de 11.000 EUR est disponible pour les honoraires permettant d'étudier les projets à inscrire dans une seconde convention (« Aménagement de points de vue sur le territoire de l'entité rochefortoise »).

Sur proposition de la C.L.D.R., la Ville introduira des projets de valorisation du « Petit Patrimoine Populaire Wallon » subsidiables à concurrence de 6.200 EUR par dossier (20.000 EUR dont 2.000 EUR à charge de la Ville).

1.8.2. Logement

Le Fonds du Logement des Familles nombreuses prendra en charge l'essentiel des travaux d'assainissement et de réaffectation du bâtiment social situé rue Joseph Lamotte, 24 à Han-sur-Lesse en 2 logements (intervention maximale : 104.000 EUR + 12.000 EUR de finition à charge de la Ville).

La Ville poursuivra sa politique d'acquisition de terrains (40.000 EUR) et d'équipement (40.000 EUR) en vue de la création de lotissements communaux.

1.8.3. Eaux usées

L'égouttage du nouveau lotissement de Wavreille devra être mené à bien avec l'intervention financière (100 %) de la S.P.G.E. (150.000 EUR).

Avec les 10.000 EUR inscrits, il sera possible de réaliser divers petits investissements en matière d'égouttage.

Depuis 2006, il y a lieu d'inscrire la libération, à concurrence de 5%, des parts « G » souscrites dans le capital de l'intercommunale INASEP dans le cadre du financement des travaux d'égouttage via les contrats d'agglomération conclus avec la SPGE (en 2010, total libéré : 15.938,02 EUR). Le détail est à présent repris au point 6 des Annexes du budget (page 84).

1.8.4. Rénovation urbaine

A la suite des acquisitions à l'amiable et par voie d'expropriation en cours, une première phase de la fiche 1 (Îlot des Ateliers) de l'opération de rénovation urbaine de Jemelle pourra être entamée à hauteur d'un montant de 100.000 EUR.

1.8.5. Aménagement du territoire

Afin de mettre en œuvre deux zones d'aménagement communales concertées (ZACC), un auteur de projet sera désigné (honoraires : 30.000 EUR).

1.8.6. Cimetières

Divers aménagements (caveaux, columbariums, ...) et travaux dans les cimetières communaux sont réalisables à hauteur du montant total de 55.000 EUR. Il s'agira notamment de satisfaire aux dispositions du nouveau décret du 06.03.2009 relatif aux funérailles et sépultures dont l'entrée en vigueur est fixée au 01.02.2010.

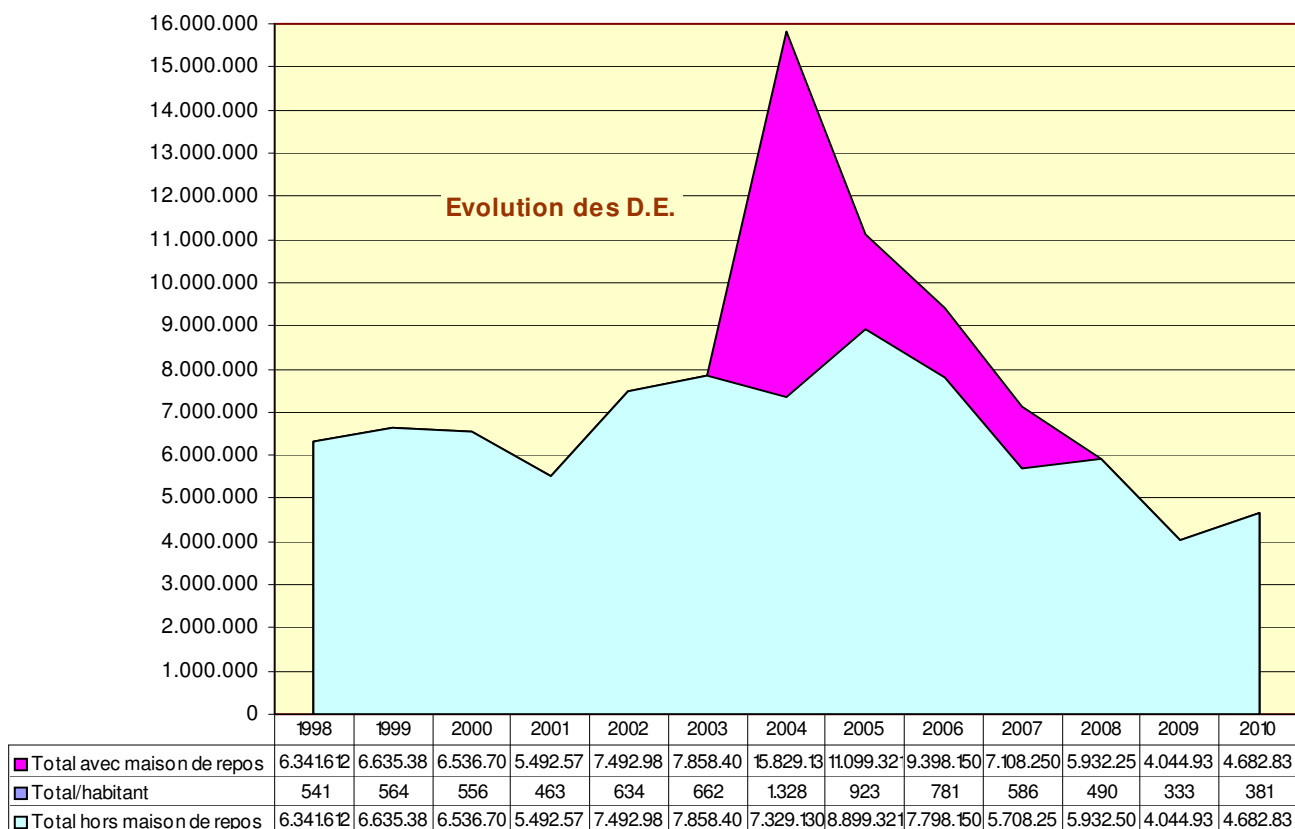
1.9. Prélèvements

L'alimentation d'un fond de réserve s'effectue via une dépense de prélèvements (fonction 060) qui n'influence pas le résultat à l'exercice propre.

En fait, cette dotation est rendue possible par l'enregistrement de recettes extraordinaires, à savoir par la vente de biens communaux. Pour le détail, on se reportera donc au point 2.3.3. ci-après.

1.10. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau important et après trois années de contraction, il repart à la hausse.



Doit être mise en exergue la réinscription, à un montant actualisé, de dépenses qui n'ont pas été engagées avant le 31 décembre 2009 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subsidiation, de retard dans l'étude des projets, ...

Ces dépenses (1.631.000 EUR) représentent plus d'un tiers (34,83 %) du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2010.

Dans le second volet du budget, relatif au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 2 et 3) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2009 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 1.211.000 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2010, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur la base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.79 de la seconde partie du budget relative au budget extraordinaire).

Exercice 2010 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsidés)	1.635.400	133,06	39,17 %	34,12 %
Dette (part communale et de tiers)	2.368.600	192,71	56,73 %	49,42 %
Investissements (vente immeubles)	171.000	13,91	4,10 %	3,57 %
Total exercice propre	4.175.000	339,68	100,00 %	
Exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00 %
Prélèvements	617.838	50,27		12,89 %
Total général	4.792.838,02	389,95		100,00 %

2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2010 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs et celles du cluster.

Ventilation économique (pourcentage)	Rochefort						Cluster
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2009
Dette	32,50	43,29	38,27	32,62	46,36	49,42	49,73
Transferts	52,60	40,93	34,63	63,99	35,01	34,12	37,28
Autres	14,90	15,78	27,10	3,39	18,62	3,57	13,35

2.3. Commentaires

2.3.1. Les transferts

En chiffres relatifs, les transferts (subsidés) –à nouveau en régression- représentent 34,12 % des recettes extraordinaires du budget 2009 (39,17 % de l'exercice propre).

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition explique d'ailleurs pour une bonne part le « report » en 2010 de projets initialement prévus en 2009 voire même antérieurement.

2.3.2. La dette

Avec près de la moitié (49,42 % du budget global (56,73 % de l'exercice propre), le recours à l'emprunt (dette) reste le mode de financement prépondérant des investissements.

En chiffres absolus, ils évoluent comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 EUR/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 EUR/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 EUR/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 EUR/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.)
- en 2009, 1.997.000 EUR (164,44 EUR/hab.)
- en 2010, 2.368.600 EUR (192,71 EUR/hab.).

Les chiffres absolus « hors maison de repos » laissent entrevoir à nouveau un recours plus important à l'emprunt, après la régression très marquée enregistrée en 2007 et 2008.

L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

2.3.3. Les investissements

La vente des terrains vient alimenter différents fonds de réserve extraordinaire :

- l'un affecté au logement (en 2010, pour un montant estimatif de 100.000 EUR).
- un second « patrimonial » qui permet de réinvestir le produit des ventes dans des opérations d'achat d'immeubles et de ne pas appauvrir le patrimoine communal, et particulièrement le patrimoine forestier (dotation 2010 : 10.000 EUR).

2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements représentent une part non négligeable du financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.
- en 2009, 540.289,60 EUR, soit 12,54 % des R.E.
- en 2010, 617.838 EUR, soit 12,89 % des R.E.

Cette situation est d'autant plus notable que le recours au fonds de réserve extraordinaire, constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire, reste limité : 96.700 EUR en 2010 (129.000 EUR en 2009, 39.250 EUR en 2008, 81.060,41 EUR en 2007, 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004). Les disponibilités budgétaires demeurent pourtant élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.105.635,75 EUR) mais c'est la situation à l'exercice propre (en déficit de 499.628,91 EUR) et la situation de la trésorerie qui invitent à la prudence.

Les pages 9 à 19 du volet extraordinaire du budget et l'annexe 8 du budget (page 86) détaille l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).

Deuxième partie :
Le Service ordinaire

PREAMBULE

Les bases de l'établissement du budget

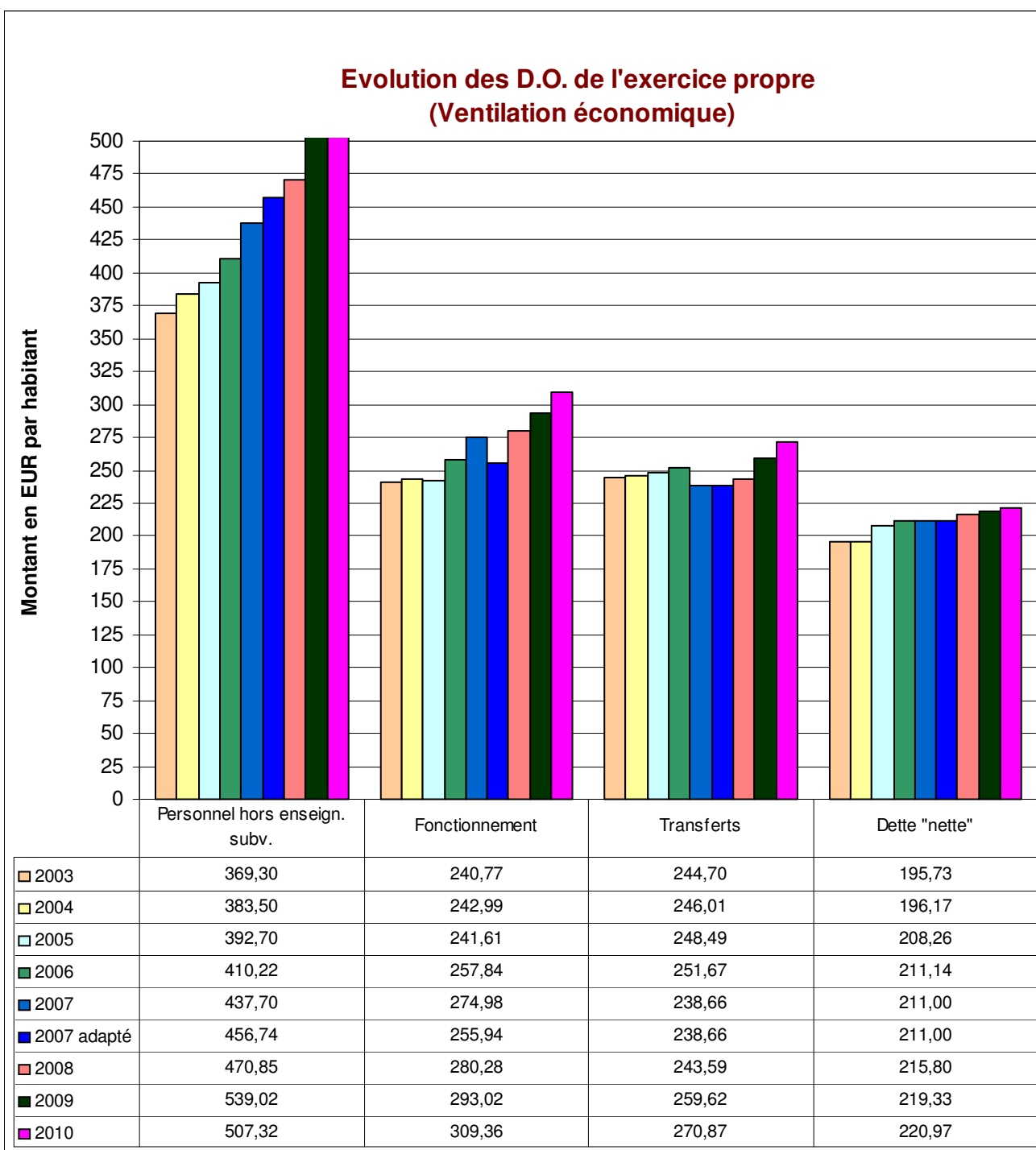
Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2010 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
 - du budget initial 2009
 - des modifications budgétaires 2009
 - des balances budgétaires 2008 (en l'absence du compte 2008) et 2009
 - des évolutions prévisibles en 2010.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.).
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Service Public de Wallonie, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...).
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...).
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

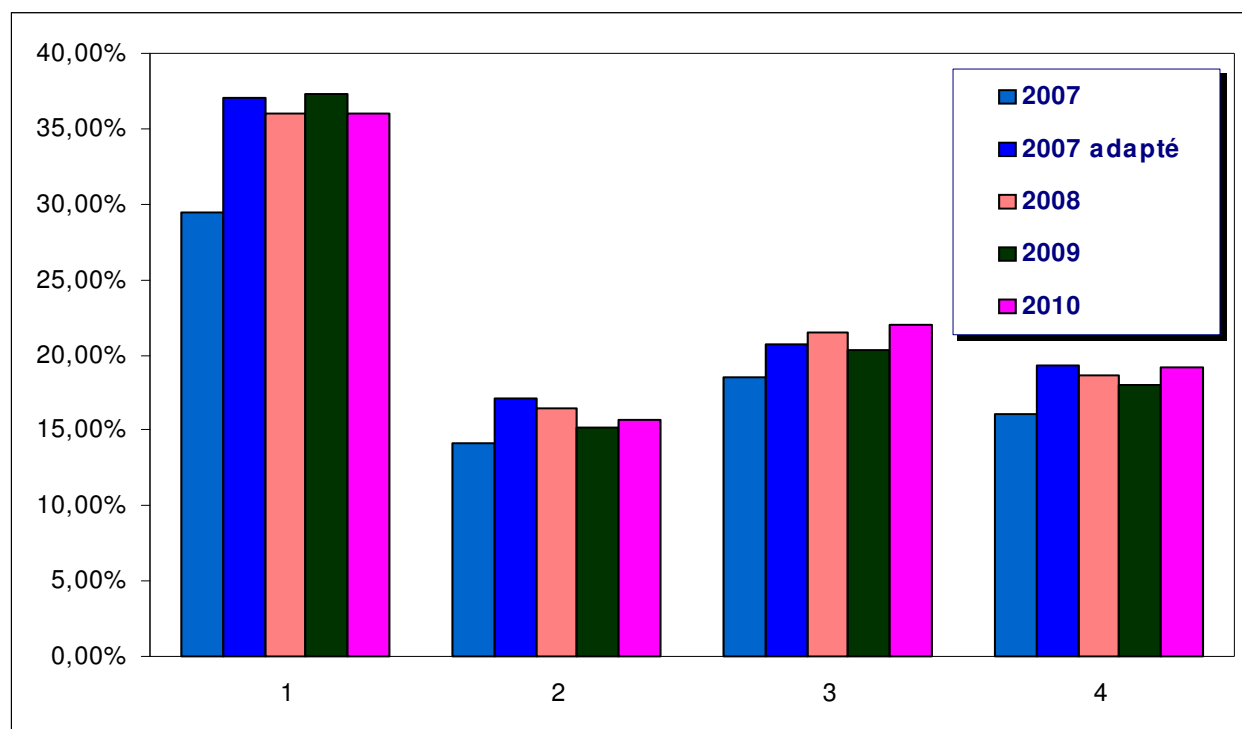
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Préambule : 2007 adapté = chiffres 2007 hors personnel enseignant subventionné et avec intégration des prestations pompiers et ambulanciers dans les dépenses de personnel (voir commentaires page 25).



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre							
	VILLE DE ROCHEFORT					CLUSTER		
	2007	2007 adapté	2008	2009	2010	2007	2008	2009
Personnel	46,36%	37,00%	36,03%	37,27%	35,97%	43,38%	36,03%	38,63%
* Person. enseign. Subv	16,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-
* Autre personnel	29,48%	37,00%	36,03%	37,27%	35,97%	-	-	-
Dettes	19,05%	22,92%	23,85%	23,44%	22,88%	13,99%	15,13%	14,32%
* Dette communale nette	14,21%	17,09%	16,51%	15,17%	15,67%	-	-	-
* Autre (Etat, tiers, ...)	4,85%	5,83%	7,34%	8,28%	7,21%	-	-	-
Fonctionnement	18,52%	20,74%	21,45%	20,26%	21,94%	21,69%	23,81%	24,23%
* Police	/	/	/	/	/	/	/	/
Transferts	16,07%	19,34%	18,64%	17,95%	19,21%	20,94%	22,04%	22,81%
* Police	4,83%	5,82%	5,62%	5,26%	5,33%	5,78%	6,02%	5,91%
Prélèvements pour provisions	-	-	0,04%	0,13%	0,00%	-	-	-
TOTAL	100%	100%	100%	99%	100%	100%	97%	100%
* Police	4,83%	5,82%	5,62%	5,62%	5,33%	5,78%	6,02%	5,91%



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS

DEPENSES PAR HABITANT	ROCHEFORT						CLUSTER			
Population au 1er janvier	12.038	12.133	12.133	12.097	12.144	12.291	8.205	8.370	8.370	8.370
Ventilation fonctionnelle (b) (c)	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2010(a)	2006	2007	2008	2009
Administration générale	235,6	244,9	244,9	249,4	273,1	262,7	236	238	242	255
Police-Justice	81,0	75,5	75,5	77,1	80,2	79,2	71	70	69	72
Incendie	67,6	68,2	68,2	71,0	76,3	78,0	63	71	72	79
Communication (voirie - cours d'eau)	194,8	207,2	207,2	210,2	221,3	207,4	210	216	223	232
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	179,2	190,6	190,6	212,6	222,6	208,8	86	89	91	101
Enseignement	333,3	337,0	86,3	88,3	95,9	95,8	217	164	78	78
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	121,8	116,4	116,4	119,7	127,1	124,5	91	93	97	96
Cultes	23,2	22,6	22,6	23,0	21,7	22,7	23	24	23	24
Aide sociale - Soins de santé	114,3	120,7	120,7	142,9	191,2	203,5	121	120	124	140
- dont dotation au CPAS	88,4	87,4	87,4	87,5	87,3	86,2	89	89	92	98
Salubrité - Urbanisme - Logement	92,9	94,3	94,3	102,1	114,2	115,2	83	87	91	107
Dépenses non imputables	13,4	7,6	7,6	8,1	9,0	12,4	26	22	20	17
Ventilation économique (b)										
Frais de personnel	662,9	688,4	456,7	470,9	539,0	507,3	559	518	441	464
- enseignement subventionné	252,7	250,7	0	0,0	0,0	0,0				
- autres	410,2	437,7	456,7	470,9	539,0	507,3				
Frais de fonctionnement	257,8	275,0	255,9	280,3	293,0	309,4	244	259	269	291
Transferts	251,7	238,7	238,7	243,6	259,6	270,9	254	250	249	274
dont Police	77,1	71,8	71,8	73,4	76,1	75,2	70	69	68	71
Dépenses de dette	272,9	283,0	283,0	311,7	339,0	322,7	170	167	171	172
dont dette communale nette	211,1	211,0	211,0	215,8	219,3	221,0				
Prélèvements	6,6			0,5	1,9	0,0				
TOTAL DES D.O. (ex. propre)	1451,9	1485,0	1234,3	1306,9	1432,6	1410,2	1227	1194	1130	1201

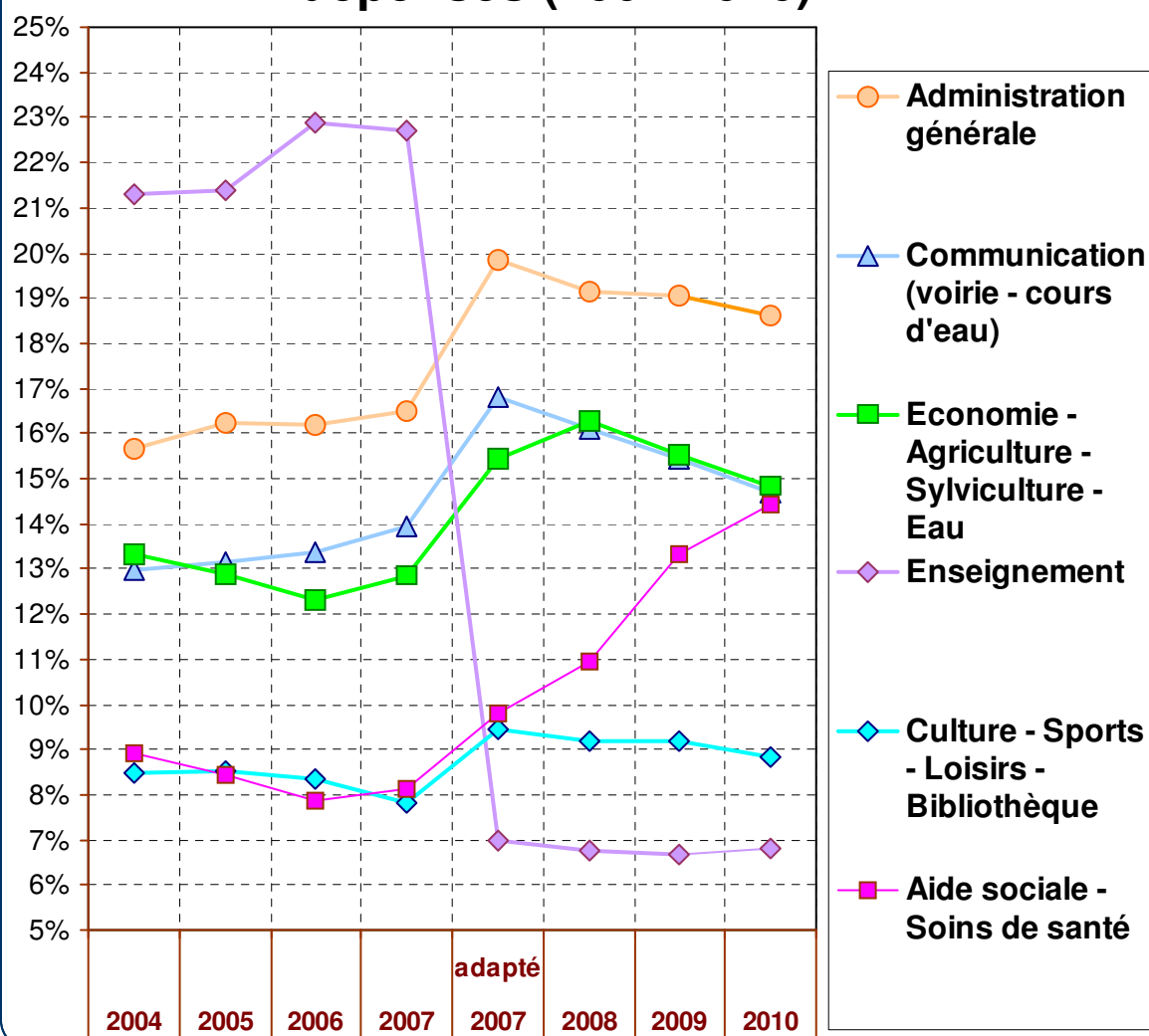
(a) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2009 (Source : R.N.). Pour les autres exercices, les chiffres sont ceux de la population de droit publiés au Moniteur belge.

(b) Source : "Rocheftort - Profil financier individuel", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rocheftort et les conversions en euro.)

(c) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2010
Administration générale	15,6%	16,2%	16,2%	16,5%	19,8%	19,1%	19,1%	18,6%
Police - Justice	5,6%	5,7%	5,6%	5,1%	6,1%	5,9%	5,6%	5,6%
Incendie	4,6%	4,5%	4,6%	4,6%	5,5%	5,4%	5,3%	5,5%
Communication (voirie - cours d'eau)	13,0%	13,1%	13,4%	14,0%	16,8%	16,1%	15,4%	14,7%
Economie - Agriculture - Sylviculture - Eau	13,3%	12,9%	12,3%	12,8%	15,4%	16,3%	15,5%	14,8%
Enseignement	21,3%	21,4%	22,9%	22,7%	7,0%	6,8%	6,7%	6,8%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	8,5%	8,5%	8,4%	7,8%	9,4%	9,2%	9,2%	8,8%
Cultes	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%	1,8%	1,8%	1,5%	1,6%
Aide sociale - Soins de santé	8,9%	8,4%	7,8%	8,1%	9,8%	11,0%	13,3%	14,4%
<i>*dont dotation CPAS</i>	6,5%	6,4%	6,1%	5,9%	7,1%	6,7%	6,1%	6,1%
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	7,2%	7,3%	6,4%	6,3%	7,6%	7,8%	8,0%	8,2%
Dépenses non imputables	0,5%	0,5%	0,9%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,9%
TOTAUX :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Evolution des 6 principaux groupes de dépenses (2004-2010)



Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.

Le nouveau R.G.C.C. applicable depuis 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus aux budgets des exercices 2008, 2009 et 2010.

Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers ne sont plus comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales sont désormais dues sur les indemnités versées.

C'est la raison pour laquelle, afin de comparer ce qui est comparable, ont été ajoutées dans les tableaux des pages précédentes une colonne ou une ligne « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007 mais hors dépenses relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.

3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Ainsi que l'on vient de le mentionner, tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française mais aussi hors personnel de police. En effet, le paiement de leurs rémunérations n'est plus repris dans les budgets des communes depuis 2003.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44		
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14		
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12		
2005	4.722.951,76	25,97 %	+ 2,97 %	365,46		
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22		
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70		
2007 adapté	5.541.637,88	37,00 %	/	456,74		
2008	5.695.918,25	36,03 %	+ 2,78 %	470,04	441	424
2009	6.545.882,96	37,63 %	+ 14,92 %	539,02	464	454
2010	6.235.471,84	35,97 %	- 4,74 %	507,32	/	/

3.1.1.2. Après l'augmentation de près de 15 % observée en 2009 par rapport à l'exercice 2008, les dépenses de personnel diminuent de 4,74 % en 2010.

Quels sont les changements programmés pour 2010 (par rapport au budget initial 2009) :

- le personnel du Service immondices sera transféré au Bep-Environnement à la suite de la décision du Conseil communal, en

date du 22.09.2009, d'adhérer au service de l'Intercommunale pour la collecte des déchets ménagers et assimilés (- 92.901,29 EUR).

- le contrat à durée déterminée des 7 agents Wallo'net et d'un agent Activa se termine au 30.04.2010. Sans nouvelles de la Région wallonne, le budget initial n'intègre pas la poursuite de leur contrat.
- suivant les recommandations de la circulaire budgétaire 2010, aucune indexation des salaires n'est à prévoir pour 2010. En effet, selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan, l'augmentation de "l'indice santé", qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires dans le secteur public, serait de 0,6% en 2009 et de 1,2% en 2010, contre 4,22% en 2008 et 1,77% en 2007 ; le Bureau en conclut que l'indice pivot ne devrait pas être dépassé en 2009 et en 2010.⁽¹⁾
- le note reprise en page 190 des annexes détaille les actions budgétisées en 2010 en matière d'embauche et de promotion. Les recrutements statutaires envisagés permettront de satisfaire aux engagements en la matière prise par le Conseil communal lorsqu'il a décidé, le 02.06.2009, d'adhérer au « Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ». Les promotions contribuent à une meilleure organisation des services tout en récompensant des agents particulièrement méritants et qui remplissent des postes à responsabilités.
- le pécule de vacances augmentera de 10 % pour les agents de niveau E (nouveau taux 85 % du montant de la rémunération mensuelle) et de 5 % pour les agents de niveau D et assimilés (nouveau taux 75 %) en application de la convention sectorielle 2001-2002 qui impose une fourchette allant de 65 % à 92 % (supplément estimé de 12.500 EUR).
- la partie forfaitaire de la prime de fin d'année sera majorée de 50 EUR (supplément estimé de 7.650 EUR), seconde phase (après l'augmentation de 150 EUR accordée en 2009) de l'application de la convention sectorielle 2005-2006.
- conformément aux instructions reçues, l'augmentation de 2,50 % du taux de cotisation pension engendre un coût supplémentaire d'environ 50.000 EUR répartis sur les différentes fonctions budgétaires.

3.1.1.3. La part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2010 (35,97% de l'exercice propre) diminue légèrement par rapport à 2009 (36,63 %) et se situe également en dessous du pourcentage 2008 (36,03 %) et de 2007 adapté (37 %).

3.1.1.4. Rapportées au nombre d'habitants, ces dépenses sont également en diminution après une progression ininterrompue jusqu'en 2009 (voir graphique page 23 et tableau ci-avant au point 3.1.1.1.).

3.1.1.5. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés (cf point 4.1.3.2.).

⁽¹⁾ Source : <http://www.plan.be> – Rubrique « Data » -> « Indice des prix à la consommation – Prévisions de l'inflation »

- 3.1.1.6. La comparaison des derniers chiffres disponibles (2009) (voir tableau du point 3.1.1.1.) montre un montant de dépenses de personnel nettement plus élevé (539 EUR/habitant) que celui du même cluster socio-économique (464 EUR) et que celui de la Région wallonne (454 EUR). Cela s'explique par les nombreux domaines d'activités dans lesquels la Ville est impliquée de par son statut de « commune-centre » (voir note au bas de la page 6).

3.1.2. La dette communale

- 3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires (*total : 3.965.794,88 EUR*) est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R.

Elle comprend également les charges du leasing contracté pour un véhicule du SRI (29.025,68 EUR), les intérêts débiteurs des comptes (31.197,87 EUR en forte augmentation étant donné les difficultés de trésorerie), les annuités versées à la SWDE (6.617,67 EUR), ... ainsi que les pertes d'exploitation des deux régies communales, à savoir la Régie d'Electricité et l'A.D.L. (respectivement 96.265 EUR et 26.547,12 EUR – voir point 3.1.2.5 ci-après). S'y ajoute encore la participation communale aux pertes d'exploitation de l'Association de droit public « Résidence Préhyr » (82.511,39 EUR).

- 3.1.2.2. Le poids de la dette totale diminue quelque peu après une constante augmentation :

- 3.965.794,88 EUR en 2010, contre 4.117.278,48 EUR en 2009, 3.770.567,18 EUR en 2008, 3.433.124,12 EUR en 2007, 3.284.840,18 EUR en 2006.
- 22,88 % du budget de l'exercice propre 2010 contre 23,67 % du budget de l'exercice propre 2009,
- 322,66 EUR/habitant en 2010, contre 339 EUR en 2009, mais seulement 311,15 EUR/habitant en 2008, 282,96 EUR/habitant en 2007 et 272,87 EUR en 2006 mais 299,60 en 2005 et 292,08 EUR en 2004.

Au niveau de la dette « Part autorité subventionnante », on relèvera :

- la diminution enregistrée en 2006, conséquence de la reprise par la Région wallonne de tous les emprunts contractés « pour compte » par la commune ; n'ont subsisté alors que les emprunts à charge de l'Etat fédéral (Incendie, cultes et eau). Charges 2010 : 3.536,76 EUR)
- l'augmentation à partir de 2007 (charges totales : 131.825,64 EUR) mais plus fortement depuis 2008 (charges totales : 331.403,64 EUR), 2009 (charges totales : 328.910,48 EUR) et 2010 (charges totales : 330.801,22 EUR), liée aux emprunts « C.R.A.C. » Maison de repos (voir point 4.1.4.).

- 3.1.2.3. Sur base des derniers chiffres disponibles, l'endettement total (voir chiffres au point 3.1.2.2. ci-avant) reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2009 : 14,32 %). Le montant de la dette par habitant est

également significativement supérieur : 172 EUR pour les communes du même cluster.

- 3.1.2.4. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 3, p. 19) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.717.710,01 EUR en 2008 à 3.294.449,09 EUR en 2009 et à *3.416.533,39 EUR en 2010*.

Dans la mesure où les dépenses pour les prochains exercices se limiteront au rythme présumé dans le scénario de l'évolution de la dette (1.500.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale devrait commencer à décroître à partir de 2012.

L'augmentation importante enregistrée en 2009 (+ 576.739,08EUR) de la charge annuelle des prêts « part commune » s'explique par deux facteurs prépondérants :

- au 01.01.2009, après une période de capitalisation de 3 années, les intérêts des deux principaux prêts « Maison de repos pour personnes âgées » (intérêts capitalisés à un montant de 644.224,58 EUR) ont été ajoutés au capital initial (4.900.000 EUR), avec un impact conséquent sur la charge de la dette communale (charge totale 2009 : 336.597,13 EUR contre 105.287,70 EUR en 2008 et ... 0 EUR en 2007).
- l'effet des emprunts contractés en 2008 à hauteur d'un montant important (3.174.641EUR) se fait pleinement sentir en 2009 puisque, durant l'année de conclusion d'un prêt, aucune annuité ne doit être remboursée et que les intérêts ne sont dus que pour les mois de l'année restant à courir.

En 2010 (et en 2011), l'augmentation se poursuivra essentiellement parce que de nombreux emprunts doivent encore être contractés pour des investissements budgétisés en 2009 et même avant (estimation : 2.710.708 EUR) lesquels viendront s'ajouter aux prêts à contracter pour les nouveaux investissements 2010 (2.368.600 EUR)

- 3.1.2.5. Suivant la convention de cession du réseau de distribution d'électricité, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, depuis le 01.01.2007. Dès lors, le budget de la RER (voir annexe 14, page 126) présente une perte d'exploitation qui n'a pu être limitée à 96.265 EUR que par un nouveau prélèvement sur les réserves à hauteur de 74.000 EUR (contre 233.400 EUR et 275.720 EUR en 2007). Cependant, les réserves disponibles étant quasiment épuisées, il ne sera plus possible de recourir dans la même mesure à ce type de recettes dans les années à venir.

- 3.1.2.6. La rubrique économique de la dette (*total : 3.965.794,88 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*334.337,98 EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, cette prise en charge extérieure, qui est réinscrite en recettes ordinaires, doit être déduite.

Doivent également être retirées :

- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *10.529,61 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de

- l'abattoir communal, soit *81.148,59 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *458.804,82 EUR* (partant de l'hypothèse que l'Association de gestion remboursera l'intégralité des charges)
 - les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*270.141,82 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
 - les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *94.850,53 EUR* qui, au fil des années se réduisent. Pour rappel, en 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance d'amortissement (*379.161,25 EUR*) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1.).

Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour *2010 au montant de 2.715.981,53 EUR* contre *2.663.592,53* en 2009.

Ce solde net représente :

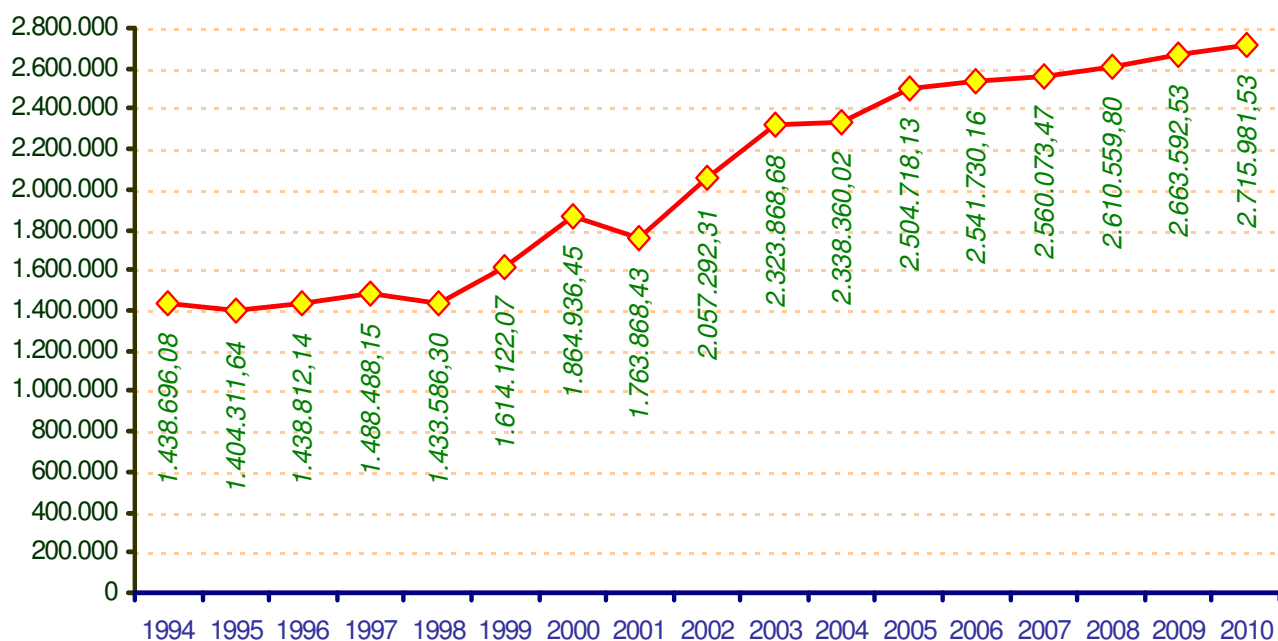
- *15,52 % des dépenses globales du budget (15,17 % en 2009)*
- *15,67 % des dépenses de l'exercice propre (15,31 % en 2009).*

La progression de la dette communale nette transparait lorsqu'on examine la dette nette par habitant :

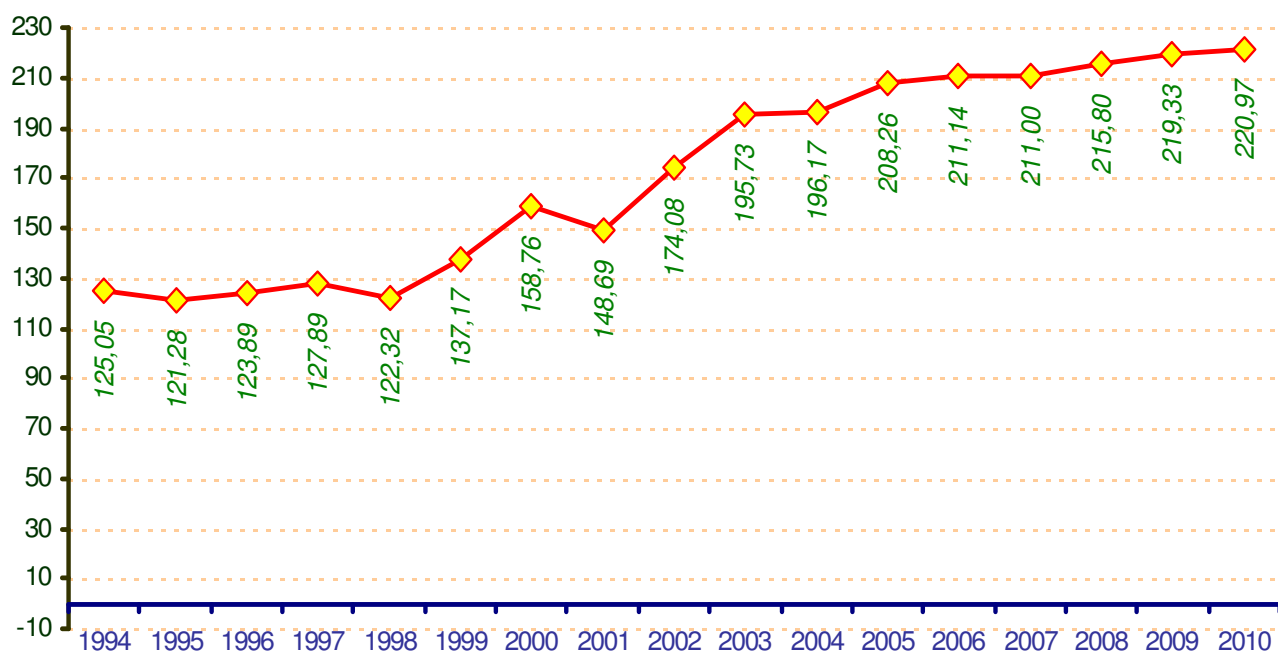
- 2004 : *196,20 EUR/habitant*
- 2005 : *208,26 EUR/habitant*
- 2006 : *211,89 EUR/habitant*
- 2007 : *211,00 EUR/habitant*
- 2008 : *215,43 EUR/habitant*
- 2009 : *219,33 EUR/habitant*
- *2010 : 220,97 EUR/habitant.*

Les deux graphiques de la page suivante illustrent cette tendance haussière même si on relève des périodes de relative stabilisation après les fortes augmentations de 1999 et 2000 puis de 2002 et de 2003 et enfin de 2005.

Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



3.1.3. Les dépenses de fonctionnement

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large) ; elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompes à eau, les campings, ... (738.260 EUR contre 728.009,78 EUR en 2009, 738.835 EUR en 2008 et 675.135 EUR en 2007)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx : 301.588 EUR contre 327.963 EUR en 2009, 300.605 EUR en 2008 et 274.695 EUR en 2007)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales (39.010 EUR)
- les indemnités pour des prestations ALE (51.050 EUR dont 15.000 EUR pour les surveillances de midi)
- les indemnités versées à l'Office Royal du Tourisme de Han pour la gestion du parking payant de Han-sur-Lesse (10.000 EUR) et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf (9.500 EUR)
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... (4.000 EUR) et les frais de procédure et de poursuites (13.000 EUR)
- les frais d'entretien ordinaire
 - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ... (90.500 EUR)
 - du réseau de distribution d'eau (70.500 EUR)
- les achats d'eau à la S.W.D.E. (25.000 EUR)
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public (765.931,60 EUR contre 761.112.4 EUR en 2009, 630.002 EUR en 2008 et 466.751 EUR en 2007)
- l'éclairage public (90.000 EUR) et des vestiges du Château comtal (2.500 EUR) ainsi que l'entretien des illuminations (3.000 EUR)
- l'intervention dans la taille des haies (3.000 EUR) et les travaux forestiers ordinaires (40.000 EUR)
- les achats de livres pour la bibliothèque communale (21.000 EUR)
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires (54.498 EUR)
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (46.900 EUR dont 35.000 EUR pour l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)

- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris aux fonctions 84010 et 849, à savoir le « Plan de Cohésion Sociale » (P.C.S., anciennement P.P.P.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » (anciennement, « Plan Drogue »), le « Projet Santé » et le « Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée » (C.C.C.P.H.) (total : 18.500 EUR)
- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi (18.180 EUR)
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau) (225.977,17 EUR).

3.1.3.3. Les dépenses de fonctionnement (hors police) représentent :

- 21,80 % du budget global (20,26 % en 2009)
- 21,94 % du budget de l'exercice propre (20,45 % en 2009).

En chiffres absolus, elles suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 9.374,96	0,32%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 198.005,82	6,81%	3.353.639,75	+ 249.813,42	8,05%
2007	3.336.321,45	+ 232.495,12	7,49%			
2007 ajusté	3.105.322,18	/	/	3.260.459,03	+ 155.136,85	5,00%
2008	3.390.584,63	+ 285.262,45	9,19%	3.737.838,83	+ 347.254,20	10,24%
2009	3.558.421,18	+ 167.836,55	4,95%	3.777.766,18	+ 219.345,00	6,16%
2010	3.802.332,20	+ 243.911,02	6,85%	/	/	/

3.1.3.4. Comme indiqué au point 3.1.1.2. ci-avant, depuis la dernière modification budgétaire de l'exercice 2007, les prestations des pompiers et ambulanciers volontaires sont imputés en dépenses de personnel (code : 111-08) et non plus en dépenses de fonctionnement (code 122-48).

Afin de permettre la comparaison, le tableau ci-avant reprend à la ligne « 2007 ajusté », le total des dépenses de fonctionnement 2007 déduction faite de ces prestations.

3.1.3.5. Comme pratiquement chaque année (à l'exception de 2004 et 2005), les dépenses de fonctionnement explosent par rapport au budget de l'exercice précédent.

Pour 2010, la fonction 876 (« Immondices ») connaît un bouleversement. Le changement du gestionnaire de collecte des déchets ménagers (au 01.01.2010, l'Intercommunale BEP-Environnement) engendre une dépense de 201.582,08 EUR (contrebalancée par la diminution des charges de personnel et de diverses dépenses de fonctionnement) ainsi que d'autres modifications (en plus et en moins).

On notera qu'en cours d'exercice, de très importants ajustements sont nécessaires par modification budgétaire (voir 2 dernières colonnes du tableau ci-avant).

3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, intercommunales, ASBL, ...).

Transferts	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Montants	2.589.208	2.905.278	2.932.439	2.988.542	3.029.586	2.895.656	2.946.705	3.152.844	3.329.300
Dép./Hab.	219,09	244,69	246,01	248,49	251,67	238,17	243,17	259,62	270,87

Après la diminution -hors tendance- de 2007, les transferts sont comme en 2009 nettement à la hausse tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (1.172.689 EUR), en augmentation d'environ 90.000 EUR (comme en 2009) par rapport à l'exercice précédent (voir le point 17 des annexes du budget, pages 130 et 131)
- . les interventions dans les secteurs MR/MRS et hospitalier de l'Intercommunale VIVALIA à la suite de la décision d'adhésion du 02.06.2009 (38.597,04 EUR) étant entendu que la cotisation pour le secteur AMU de VIVALIA n'a pas été acceptée par le Conseil communal réuni le 30.11.2009
- . la dotation (inchangée) en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet (893.045,13 EUR) (voir annexe n°16, page 128-129)
- . la rétrocession à ladite Zone de Police de la subvention reçue pour un travailleur social (30.800 EUR)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon : de 308.847,58 EUR en 2009 à 238.857,58 EUR en 2010, en raison de la mise en place d'un système séparé de collecte des déchets organiques
- . la contribution communale dans le fonctionnement du Parc à conteneurs de Rochefort (statu quo à 175.406,50 EUR)
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (185.595,83 EUR) qui atteignent un niveau record (174.115,65 EUR en 2009),
- . les subsides octroyés à de multiples associations (401.502,65 EUR contre 307.043 EUR en 2009, 301.043 EUR en 2008 et 289.474 EUR en 2007) ; au point 18 des annexes du budget (pages 132-134 et 182-184), sont détaillées les subventions ; une aide exceptionnelle de 30.000 EUR est consentie à l'asbl F.I.R. à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Festival ; 50.918,61 EUR seront versés à divers partenaires dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, AIS, ... (34.303,83 EUR)
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (télédistribution, naissance, citerne à eau de pluie, ...) (31.832 EUR)
- . les frais de conservation et de régie des forêts (15.000 EUR)
- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel (8.150 EUR)

- . le remboursement au CRAC (inscrit à un montant identique en recette) des charges de l'emprunt souscrit pour financer l'augmentation de capital du Holding Dexia (21.591,87 EUR)
- . les non-valeurs relatives aux différentes fonctions budgétaires (39.874 EUR).

3.1.5. Les provisions pour risques et charges

- 3.1.5.1. Faute de disponibilités budgétaires suffisantes, les provisions pour risques et charges ne pourront être alimentées en 2010.
- 3.1.5.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des provisions (annexe n° 8, page 86).

3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve

- 3.1.7.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 7 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 76), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influent que sur le résultat général du budget.
- 3.1.7.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des (fonds de) réserves (annexe n° 8, page 86).
- 3.1.7.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercices	Montants	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %
2009	144.632,63	0,82 %
2010	106.900,00	0,61 %

- 3.1.7.4. Des prélèvements sont effectués au service ordinaire afin d'alimenter :
 - * le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements (voir les annexes, pp. 12 à 17 : « Programme détaillé des investissements »), sur le boni des exercices antérieurs, à hauteur d'un montant de 96.700 EUR,
 - * un fonds ordinaire affecté à l'économie (10.200 EUR) correspondant aux montants inscrit annuellement en R.O. à l'article 530/163-01.
 Pour un commentaire, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (page 18).

3.1.7. Les exercices antérieurs

Avant le détail des articles de l'exercice propre (soit en page 5 du budget relatif au service ordinaire), est inscrit un crédit rattaché aux « Exercices antérieurs ». Cette dépense n'influe pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par DEXIA BANQUE.

Le tableau de la page 23 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune.

Le tableau et le graphique en page 24 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2004 et 2010.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique au point 3.1. ci-avant.

Certains groupes fonctionnels amorcent voire confirment une remontée après une phase de contraction : Aide sociale/Soins de santé ; Salubrité publique/Urbanisme/Logement. A l'inverse, pour d'autres, 2010 constitue un coup d'arrêt (Administration générale) voire une nouvelle régression (Communication/voirie/cours d'eau ; Economie/Agriculture/Sylviculture/Eau ; Culture/Sports/Loisirs/Bibliothèques).

3.3. Le total des dépenses ordinaires

Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre).

Au regard de ce graphique, 2010 constitue avec 1997 les deux seules exceptions puisque, avec le montant de 17.332.898,48 EUR (1.410,21 EUR par habitant), 2010 enregistre une légère diminution

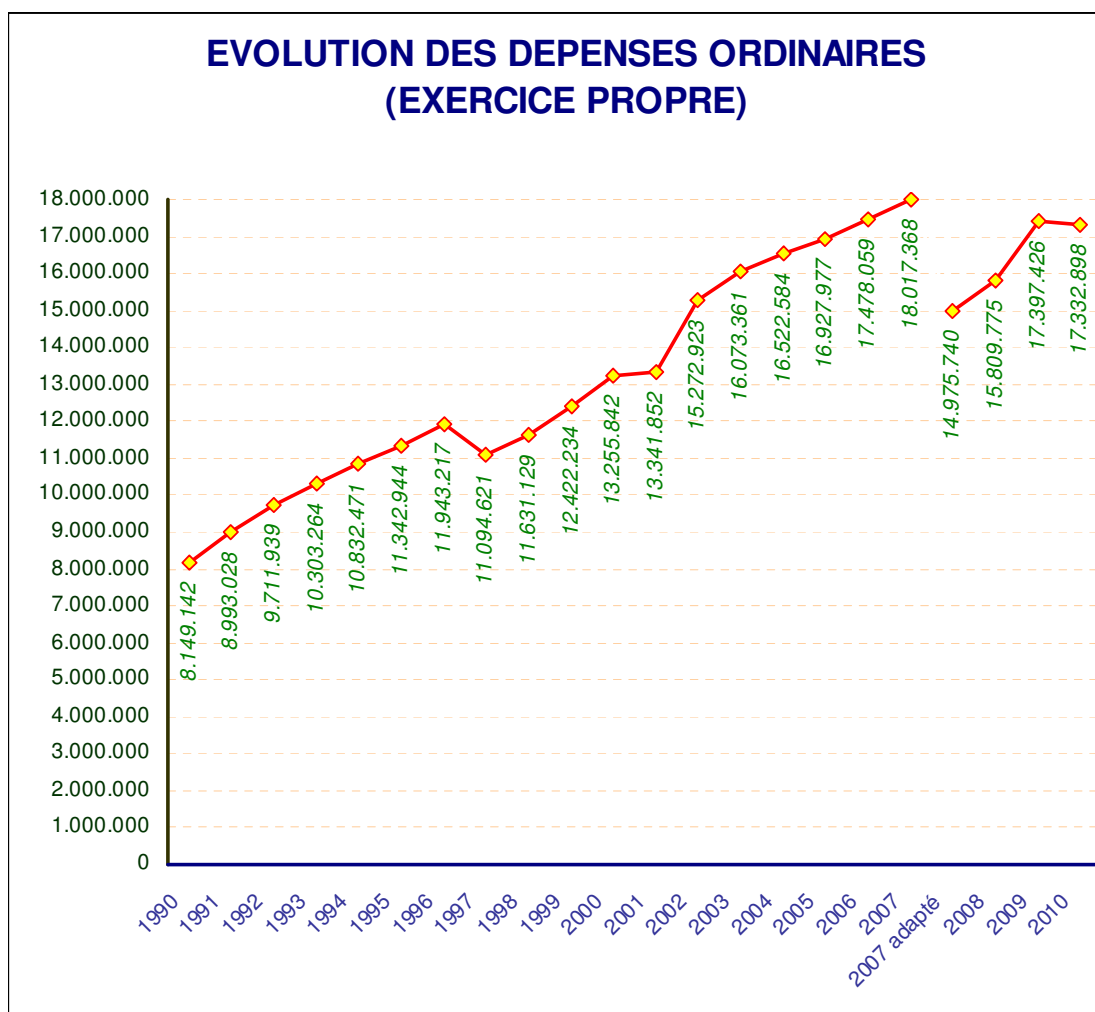
Les derniers chiffres disponibles (2009) situent les D.O. à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes :

- Rochefort : 1.433 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.201 EUR par habitant

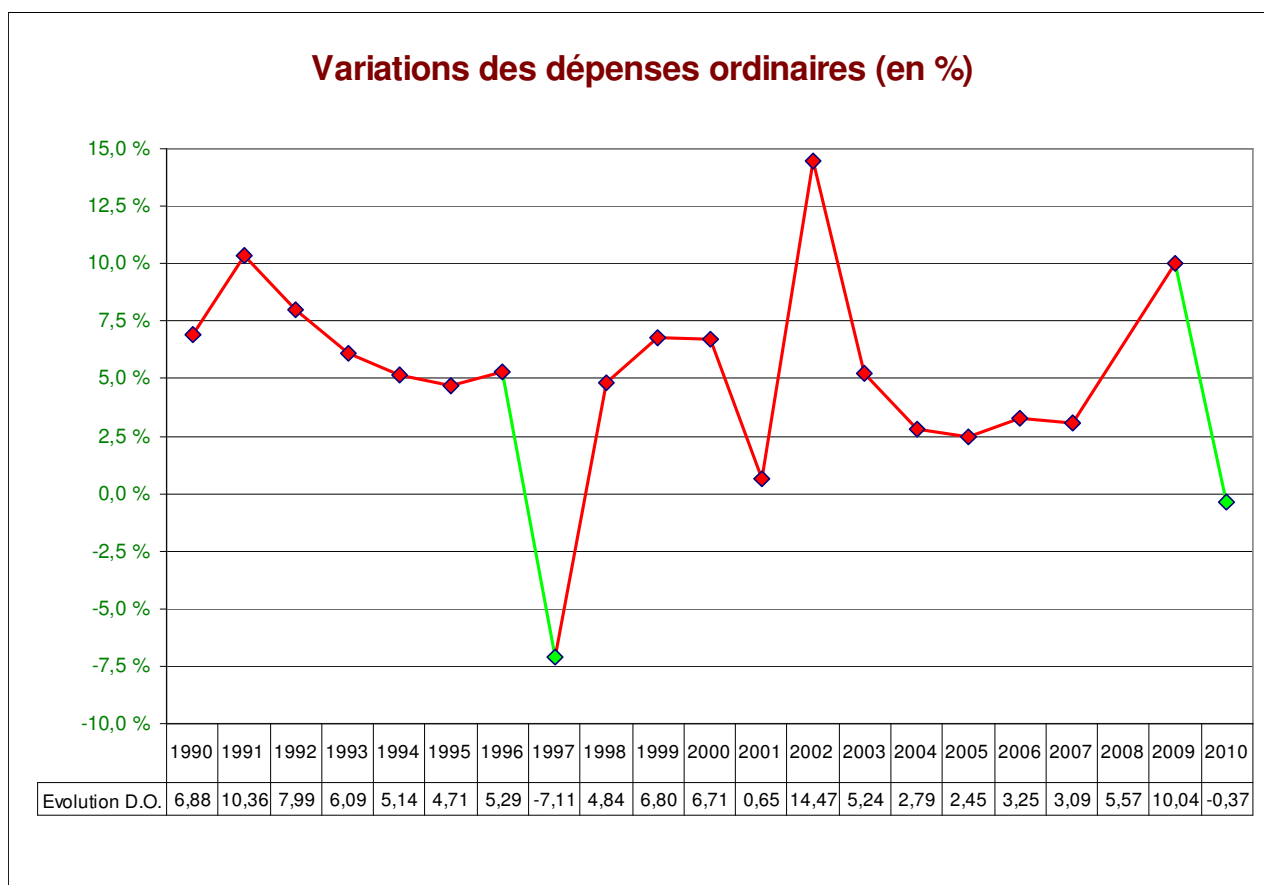
On peut raisonnablement imaginer qu'actuellement, il en est toujours ainsi.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, sociale, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



Comme en 1997, le budget de l'exercice 2010 (- 0,37 % par rapport à 2009) constitue une particularité puisque, les autres années, les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse. Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La moyenne est de 4,99 % d'augmentation.

A titre de comparaison⁽¹⁾⁽²⁾, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

- de 5,4 % en 2001
- de 3 % en 2002
- de 4,5 % en 2003
- de 1,9 % en 2004
- de 2,2 % en 2005
- de 2,2 % en 2006
- de 2,7 % en 2007 (estimation)
- de 1,9 % en 2008
- et de 3,1 % en 2009 (estimation)

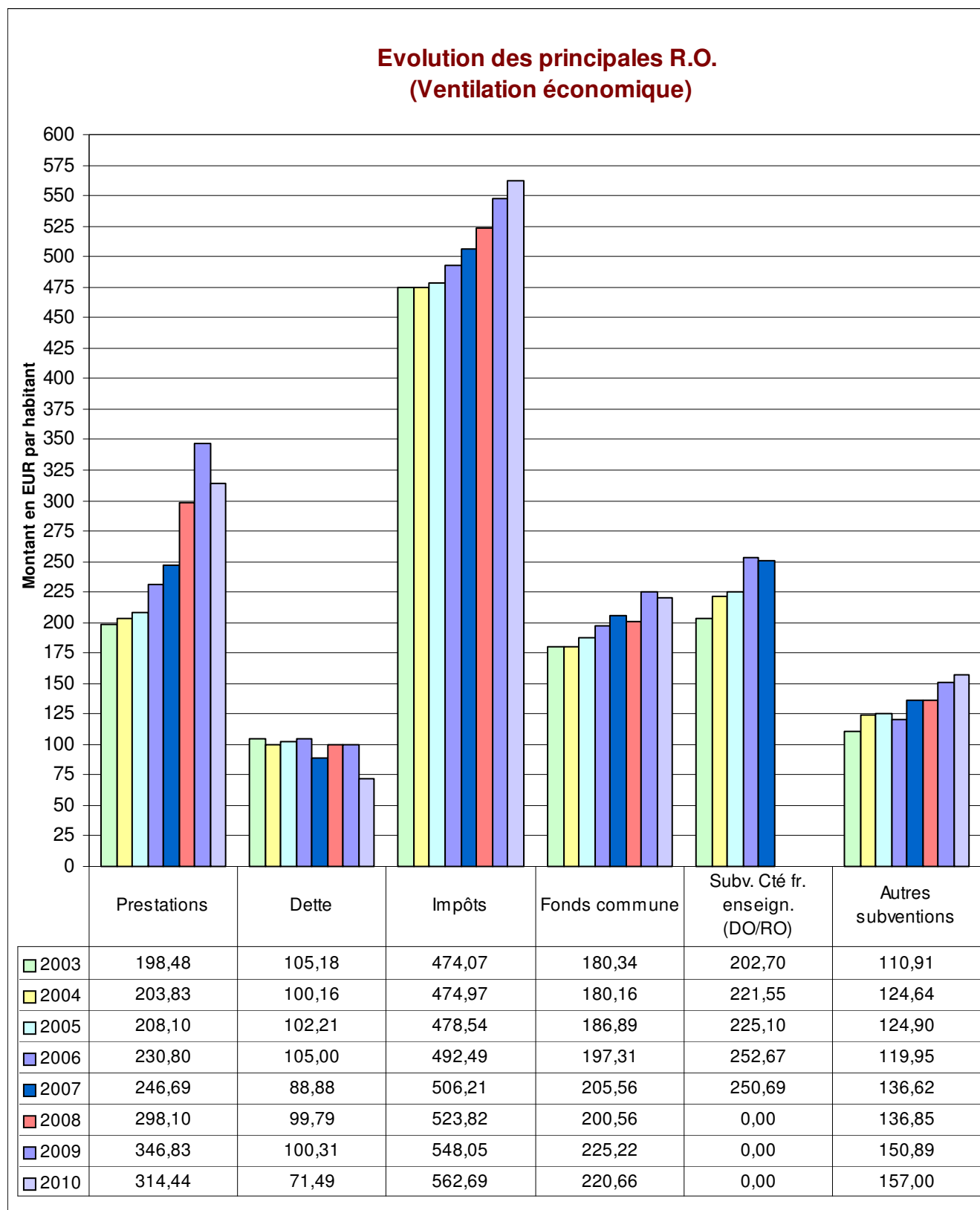
Durant cette période, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève en moyenne à 3 % par an.

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

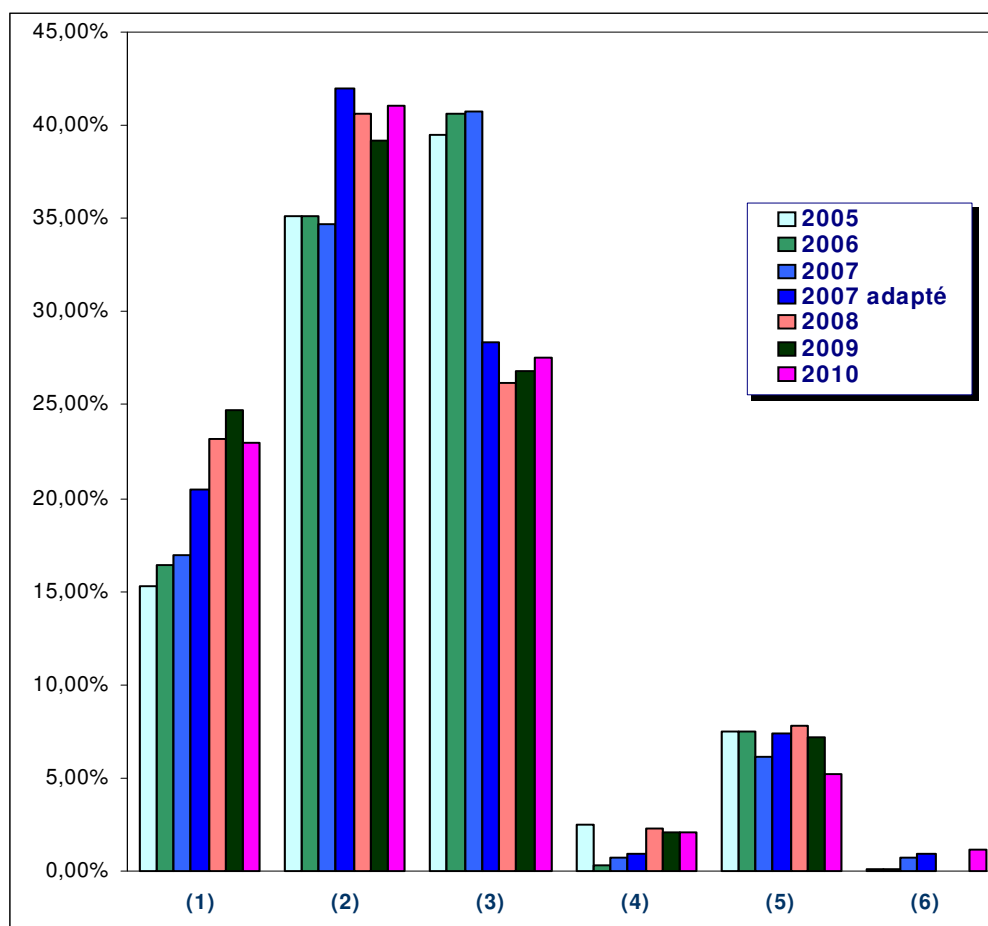
⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007 et Juin 2009, Dexia Banque, Direction Research.

4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux :



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre						
	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2010
Prestations	15,29%	16,44%	16,93%	20,45%	23,13%	24,77%	22,96%
Transferts	77,10%	75,98%	76,19%	71,24%	69,10%	68,05%	70,71%
*Impôts	35,16%	35,09%	34,75%	41,97%	40,65%	39,14%	41,09%
~ IPP	12,25%	12,22%	11,79%	14,24%	13,90%	13,85%	14,64%
~ PI	14,27%	14,41%	14,63%	17,67%	16,89%	16,36%	17,56%
~ Autres impôts	8,64%	8,47%	8,33%	10,06%	9,87%	8,93%	8,88%
*Subventions	39,45%	40,60%	40,70%	28,37%	26,18%	26,86%	27,58%
~ Fonds communes	13,73%	14,06%	14,11%	17,04%	15,56%	16,08%	16,11%
~ Subv. Cte fr. Enseign.	16,54%	18,00%	17,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
~ Autres subventions	9,18%	8,55%	9,38%	11,33%	10,62%	10,78%	11,46%
*Dettes "Part Etat"	2,48%	0,29%	0,75%	0,90%	2,27%	2,05%	2,05%
Dettes	7,51%	7,48%	6,10%	7,37%	7,74%	7,16%	5,22%
*Bénéfices électricité	6,44%	5,90%	5,07%	6,12%	6,51%	6,04%	4,49%
*Dividendes (hors élec.)	1,04%	1,08%	0,94%	1,14%	1,12%	1,02%	0,66%
Prélèvements	0,10%	0,10%	0,77%	0,93%	0,02%	0,01%	1,11%
Total ex. propre	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



(1) PRESTATIONS

(2) Impôts

(3) Subventions

(4) Dette "part Etat"

= TRANSFERTS

(5) DETTE

(6) PRELEVEMENTS

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT					CLUSTER			
Ventilation économique (a)	2006	2007	2008	2009	2010 (b)	2006	2007	2008	2009
Prestations	230,80	246,69	298,10	346,83	314,44	161	188	195	196
Transferts	1.066,43	1.109,94	890,45	952,82	968,41	990	944	884	946
Transferts hors subv. Cté fr. enseignement	813,76	859,25	890,45	952,82	968,41				
- <i>Impôts totaux (c)</i>	492,49	506,21	523,82	548,05	562,69	475	486	503	530
. <i>Impôt personnes physiques</i>	171,46	171,78	179,10	193,93	200,55	164	167	175	188
. <i>Précompte immobilier (c)</i>	202,20	213,12	217,59	229,02	240,46	173	178	186	193
. <i>P.I. hors Belgacom (c)</i>	171,32	181,93	185,74	195,87	206,29				
. <i>Autres impôts</i>	118,82	121,31	127,12	125,10	121,68	138	141	142	149
- <i>Fonds</i>	197,31	205,56	200,56	225,22	220,66	230	232	231	259
Recettes de dette	105,00	88,88	99,79	100,31	71,49	57	53	41	44
Prélèvements	1,37	11,25	0,29	0,21	15,21				
Total des R.O. (exercice propre)	1.403,60	1.456,76	1.288,63	1.400,17	1.369,56	1208	1185	1120	1186
Total hors subv. Cté fr. enseignement	1.150,94	1.206,07	1.288,63	1.400,17	1.369,56				

(a) Source : "Rocheft, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rocheft et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2009 (Source : Registre national).

Comme mentionné en page 25, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses).

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs.

C'est la raison pour laquelle, afin de disposer de points de comparaison pour 2008, ont été ajoutés :

- dans le tableau de la page 39 (« Ventilation économique » en %), une colonne « 2007 adapté »,
- dans le tableau de la page 40, deux lignes (« Transferts hors subv. Cté fr. enseignement » et « Total hors subv. Cté fr. enseignement ») reprenant des montants hors subventions fictives de la Communauté française. Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable « adapté ».

4.1. Les transferts

4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent plus de 7/10^{ème} des recettes de l'exercice propre (70,71 % en 2010).

Ils augmentent chaque année comme le montrent le tableau de la page précédente, passant de 813,76 EUR/habitant en 2006 adapté à 968,41 EUR en 2010.

4.1.2. Les impôts

- 4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 41,09 % des recettes de l'exercice propre 2010 (contre 39,14 % en 2009), soit en chiffres absolus 6.915.998,19 EUR en 2010 (6.655.537,93 EUR en 2009).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort	Cluster	Région
1999	342,15	359	394
2000	377,18	377	407
2001	416,07	398	435
2002	421,28	422	454
2003	474,07	438	469
2004	474,97	455	489
2005	478,54	466	496
2006	492,49	475	502
2007	506,21	486	516
2008	523,82	503	537
2009	548,05	530	573
2010	562,69	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2010 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,37
2009	2.781.263,06	2600	5,66%	8,81
2010	2.955.483,69	2600	6,26%	9,25

Pour rappel, la suppression de l'exemption dont bénéficiait la SA BELGACOM de tout impôt ou taxe au profit des communes explique le saut important de recette supplémentaire entre 2002 et 2003 (environ 350.000 EUR à indexer).

Le rendement des additionnels au précompte immobilier augmente parce que la base taxable s'élargit constamment (revenu cadastral imposé non indexé : 6.272.288 en 2009 contre 5.662.424 en 2003) (taux maximum recommandé : 2.600).

Cette progression reste intéressante étant donné que la Région wallonne a effectivement compensé les effets de la réforme fiscale décidée en 2003⁽¹⁾.

Comparativement (chiffres budgétaires 2009), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster est de 2.566 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.470. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 8,84 à Rochefort
- 7,51 dans le cluster
- 8,72 en Région wallonne.

⁽¹⁾ Remplacement des réductions proportionnelles (10 ou 20 %) du P.I. pour personnes à charge, par des déductions forfaitaires (125 ou 250 EUR). Relèvement du seuil d'exonération au P.I. pour le matériel et outillage de 159 EUR à 795 EUR. Gel de l'indexation du revenu (à l'index relatif à l'année 2002).

2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en %	Moins-values en recettes d'additionnels à l'IPP suite à la réforme fiscale *
1999	1.636.762,04		
2000	1.683.785,41	2,87%	
2001	1.917.374,46	13,87%	
2002	1.893.809,63	-1,23%	-19.000 EUR
2003	1.934.648,16	2,16%	-66.000 EUR
2004	2.003.797,28	3,57%	-94.000 EUR
2005	2.004.894,32	0,05%	-150.000 EUR
2006	2.064.083,93	2,95%	-252.000 EUR
2007	2.084.190,59	0,97%	chiffre non connu
2008	2.166.575,02	3,95%	chiffre non connu
2009	2.355.086,44	8,70%	chiffre non connu
2010	2.464.904,11	4,66%	chiffre non connu

L'impact négatif de la réforme fiscale fédérale sur l'I.P.P. dont le plein effet s'est fait sentir en 2006 continue à plomber fortement le produit de cette recette communale. Vu « la perte de produit fiscal attendu », les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %.

Le taux à Rochefort sera porté de 7,80 % à 8,50 % en 2010, ce qui, suivant le document transmis par le SPF Finances (point n°11 des Annexes, pages 104 à 107) va engendrer une recette supplémentaire de 60.593,50 EUR dès 2010 et de 207.397,86 EUR à partir de 2011. C'est donc pour anticiper une évolution défavorable suite à la crise et à ses répercussions négatives qu'il convient de prendre les devants.

A titre de comparaison (chiffres 2009), on indiquera que:

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 8 % et celui des communes wallonnes de 7,72%
- . le produit de cette importante taxe est de 193,93 EUR par habitant à Rochefort (il passera à 200,55 EUR en 2010), de 188 EUR au niveau du cluster et de 225 EUR en Région wallonne).

3) La fiscalité communale propre :

- En fonction de la mise en place d'une collecte séparée des déchets organiques à partir du 1^{er} janvier 2010 et de l'adhésion au BEP-Environnement, les différents règlements en la matière ont été adaptés :
 - o maintien des taux de la taxe sur la gestion des déchets ménagers et assimilés avec adaptation de la réduction pour les enfants de moins de deux ans en raison de la possibilité d'utiliser des sacs biodégradables
 - o ajout de la redevance pour les sacs destinés à contenir des déchets organiques (au prix coûtant de 0,25 €/pièce)

- suppression de la redevance pour les conteneurs commerciaux et assimilés étant donné que ce service ne sera plus assuré par la Ville (- 75.000 EUR)
- mise en place d'une redevance pour les conteneurs spécifiquement destinés aux déchets organiques (+ 5.000 EUR).
- Ainsi que l'autorise la circulaire budgétaire, est instaurée une taxe sur l'exploitation et/ou la propriété de pylônes ou mats affectés à un système global de communication mobile (Gsm) ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication (taux : 3.000 EUR par pylône – produit escompté : 12.000 EUR).
- étant donné la fermeture de la décharge de classe III du Vesty, la Ville ne percevra plus la redevance relative au dépôt (- 40.000 EUR).

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures augmentent encore après la forte croissance connue en 2009 puisqu'elles sont passées de 4.081.676,96 EUR en 2008 à 4.567.421,92 en 2009 et à 4.641.858,04 EUR en 2010.

Elles constituent un élément significatif des recettes ordinaires (27,58 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales. Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifique sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Evolution en % par rapport au total des R.O. (exercice propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%	14,06%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%	14,11%
2008	2.426.201,61	200,56	-2,72%	15,56%
2009	2.735.032,75	225,22	+ 12,73%	16,08%
2010	2.712.135,11	220,66	-0,84%	16,11%

Cette forme traditionnellement importante de ressources régresse du fait de la non-reconduction de l'aide exceptionnelle de 50.784,89 EUR octroyée par le Gouvernement wallon en 2009 en raison des répercussions de la crise financière sur les finances communales.

Malgré la réforme du fonds des communes, celui-ci ne représente encore que 16,11 % des recettes ordinaires de l'exercice propre 2010.

Citons un avis du 08.12.2008 de l'U.V.C.W. qui estime que la réforme n'est pas suffisante : « [...] les villes et communes ont besoin d'un mécanisme clair de correction du Fonds face, notamment, aux aléas de l'inflation. Elle espère notamment que ce mécanisme sera adapté à l'avenir pour mieux refléter la réalité. »

A titre comparatif, les communes du même cluster reçoivent 259 EUR/habitant en 2009 (220,66 EUR à Rochefort).

4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie progresse encore : *1.929.722.93 EUR en 2010* contre 1.832.389,17 EUR en 2009 et 1.655.475,35 EUR en 2008.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan de Prévention de Proximité, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, Accueil extra-scolaire,...), pour un montant total de 1.061.732,30 EUR dont 726.642 EUR pour les 259 points APE (196 Ville + 35 cédés par le CPAS + 16 pour l'Accueil extra-scolaire + 12 pour le projet « Résidence Préhyr »)
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental (total : 358.261 EUR), qui ne couvrent qu'une partie des dépenses de ce type.
- . les subventions de fonctionnement du Forem (17.187,77 EUR) et de la Région wallonne pour le Plan de Cohésion Sociale (23.100 EUR)
- . la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I. (148.852,38 EUR)
- . la compensation octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (35.057,63 EUR)
- . la cotisation-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins (19.698 EUR)
- . l'intervention du personnel dans les titres-repas (26.000 EUR)
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque

- communale, en ce compris le subside octroyé pour le projet de « Plan de développement de la lecture 2009-2011 » (68.634,75 EUR)
- . les subventions de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire (38.000 EUR)
- . l'intervention du Forem (2.000 EUR) et de la commune de Houyet (3.671,50 EUR) dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances (34.000 EUR).

4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2010 à un montant total de 344.867,59 EUR :

- 334.337,98 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2., pour ce poste inscrit en dépenses/recettes) dont, pour l'essentiel, le remboursement par la Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n^{os} 1838, 1863, 1902 et 1904 contractés pour le subventionnement de la maison de repos.
- 10.529,61 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 20 des Annexes).

4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Leur progression est stoppée brutalement puisque, de 4.211.907,18 EUR en 2009 (soit 346,83 EUR/habitant), elle régresse de 347.100,43 EUR pour plafonner à 3.864.806,75 EUR en 2010 (soit 314,44 EUR/hab.). On notera qu'elles sont tout de même supérieures au niveau de 2008 (3.606.118,78 EUR soit 297,58 EUR/hab.). Une triple explication :

- Fonction 640 : la diminution du montant escompté des ventes de bois (- 120.000 EUR par rapport au budget initial) qui, ces dernières années, ont atteint des sommets ;
- Fonction 873 : la diminution de la redevance due par le concessionnaire de l'abattoir communal de Rochefort (- 183.066,28 EUR). Celle-ci correspond aux charges annuelles des emprunts contractés pour le financement de l'abattoir. Or, l'essentiel des emprunts vient à échéance en 2010, d'où une charge très limitée. Suivant la convention conclue le 20.09.1988, il appartient aux parties de déterminer ensemble le nouveau montant de la redevance annuelle.
- Fonction 876 : l'adhésion à l'Intercommunale BEP-Environnement pour la collecte des déchets ménagers entraîne la suppression de la contribution octroyée par Fost-Plus pour la collecte sélective des déchets d'emballage. (- 38.000 EUR) tandis qu'avec la fermeture de la décharge de classe III du Vesty, la Ville ne percevra plus la taxe régionale afférente aux dépôts (-8.000 EUR).

A l'exception de ces 3 fonctions budgétaires, les autres catégories fonctionnelles de recettes de prestations sont en hausse.

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ...
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ...
- le remboursement par l'Association de droit public « Résidence Préhyr » des charges des emprunts contractés pour les travaux de construction de la nouvelle maison de repos (458.804,82 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse et sur le complexe loué à La Poste
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables
- la contribution au Fonds social de l'eau
- le produit de la taxe sur les déversements à la décharge du Vestry (à reverser à la Région wallonne)
- la récupération des frais de poursuite et de procédure
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à différentes asbl.

Avec ses 314,44 EUR par habitant en 2009, Rochefort se distingue des communes du cluster (196 EUR/hab.).

4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire s'est considérablement réduit en 2010 : 878.739 EUR (71,49 EUR par habitant) à comparer aux 1.218.173,48 EUR de 2009 (100,31 EUR par habitant), soit une différence en moins de 339.434,48 EUR !

En 2009, ces recettes de dette s'élevaient à 44 EUR/habitant dans le cluster.

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

Depuis 2007, la Ville ne bénéficie plus que d'une partie des recettes non récurrentes provenant de la reprise du réseau géré par la R.E.R. (fonction 552 du budget ordinaire) : la rémunération via l'intercommunale IDEFIN des 2.999 parts sociales Electrabel détenues fictivement, a ainsi été réduite à 75 % (jusqu'au 31.12.2011). Pour 2010, cette rémunération a été budgétisée au montant de 46.347 EUR (42.038 EUR en 2009).

Autre recette non récurrente : la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEFIN : inchangée depuis 2008 au montant de 379.161 EUR (décision du Conseil communal du 01.07.2009 de céder à IDEFIN les 86.845 parts sociales détenues par la Commune en IDEG,

moyennant, en contrepartie, le paiement par IDEFIN à la Ville d'une redevance d'amortissement de 379.161 environ jusqu'en 2016 inclus).

Quant aux dividendes versées par IDEFIN, ils se montent au montant de 599.926 EUR (2009 : 582.783 EUR) ;

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit :

- en chiffres absolus :

- 895.543,55 EUR en 2007
- 1.015.326 EUR en 2008
- 1.026.957,63 EUR en 2009
- 755.310,65 EUR en 2010, soit une réduction de plus d'1/4 (271.646,98 EUR) par rapport à 2009.

4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville reçoit des dividendes annuels du Holding Communal (Dexia Banque S.A.), de la Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.) et de l'intercommunale BRUTELE, pour un montant total de 111.398,35 EUR, ce qui constitue une diminution de 61.787,50 EUR par rapport à 2009 (173.185,85 EUR).

A la suite de la crise financière, aucune prévision de dividendes classiques du Holding Communal n'est prévue en 2010 (79.771,82 EUR reçus en 2008 et 80.000 EUR prévus au budget initial de 2009 puis retirés en MB). Par contre, un montant de 23.216,13 EUR a été inscrit pour les dividendes résultant des nouvelles parts que le Conseil communal a décidé, par délibération du 26.10.2009, de souscrire à hauteur de 178.585,60 EUR (parts A – Dividendes estimés à 13 % des actions pendant 10 exercices)..

4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

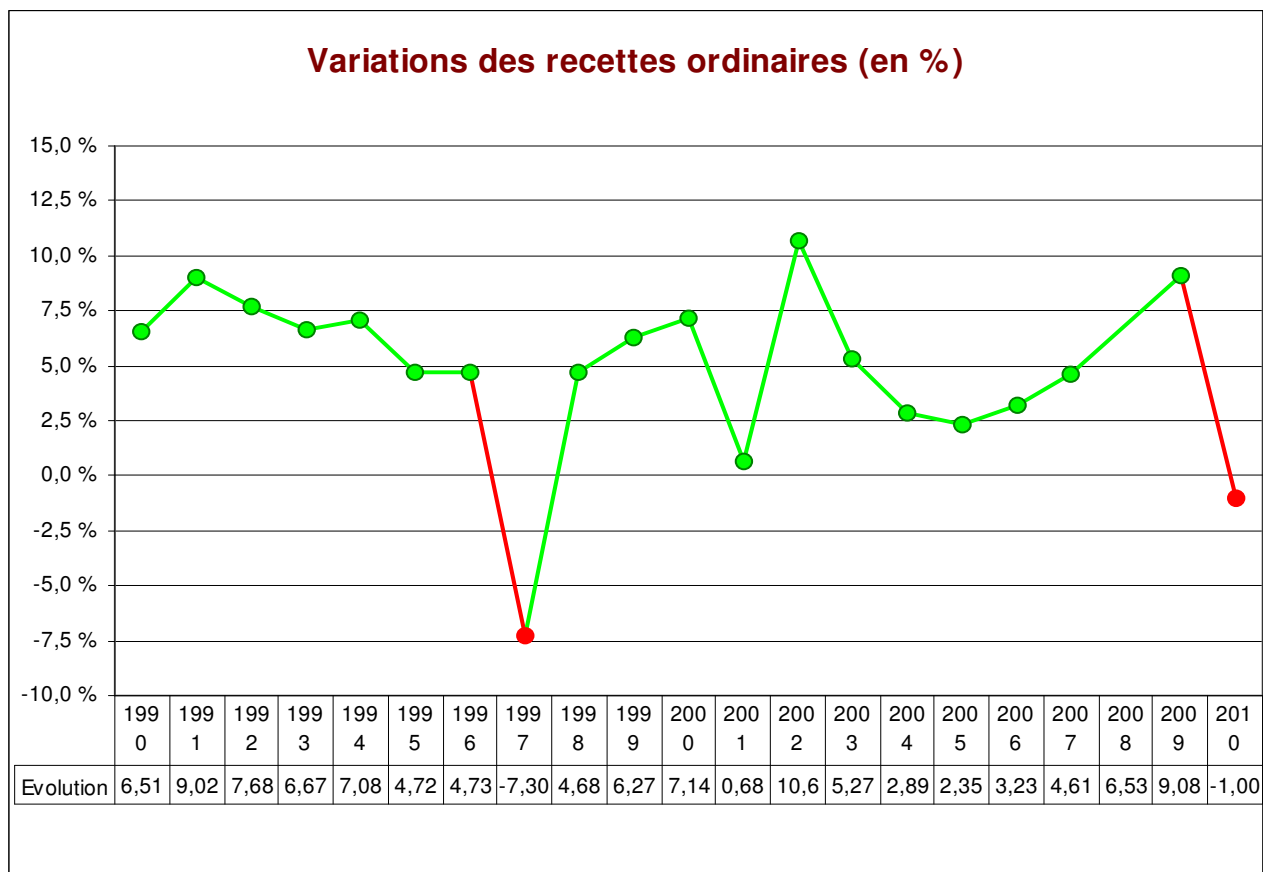
Les intérêts créditeurs pour 2010 se chiffrent à seulement 2.000 EUR (8.000 EUR pour 2008).

4.4. Les prélèvements

Les provisions judicieusement constituées les exercices précédents en fonction de recettes ordinaires « exceptionnelles » sont largement utilisées, pour un montant total de 187.000 EUR. L'examen du tableau repris au point 8 des annexes (page 86) montre que ces provisions sont épuisées hormis en ce qui concerne celle destinée aux travaux forestiers et, dans une moindre mesure, celle prévue pour des travaux aux cimetières.

4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 37), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celle de 1997 et de 2010.

Le pourcentage de décroissance enregistré en 2010 (- 1 %) est donc inquiétant d'autant que la contraction des recettes est plus forte que la réduction des dépenses ordinaires (- 0,37 %).

A noter que la moyenne de la période considérée est de 4,83 % d'augmentation.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

2002	4,10%	2006	2,20%
2003	4,70%	2007	1,80% (estimation)
2004	5,60%	2008	2,60%
2005	1,80%	2009	2,70% (estimation)

« Ce ralentissement progressif de ces dernières années tranche comparativement au taux moyen de 3,4 % de croissance au cours de la période 2001-2007 »⁽²⁾.

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007 et Juin 2009 », Dexia Banque, Direction Research.

5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

5.1. Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

5.2. Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

5.3. Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

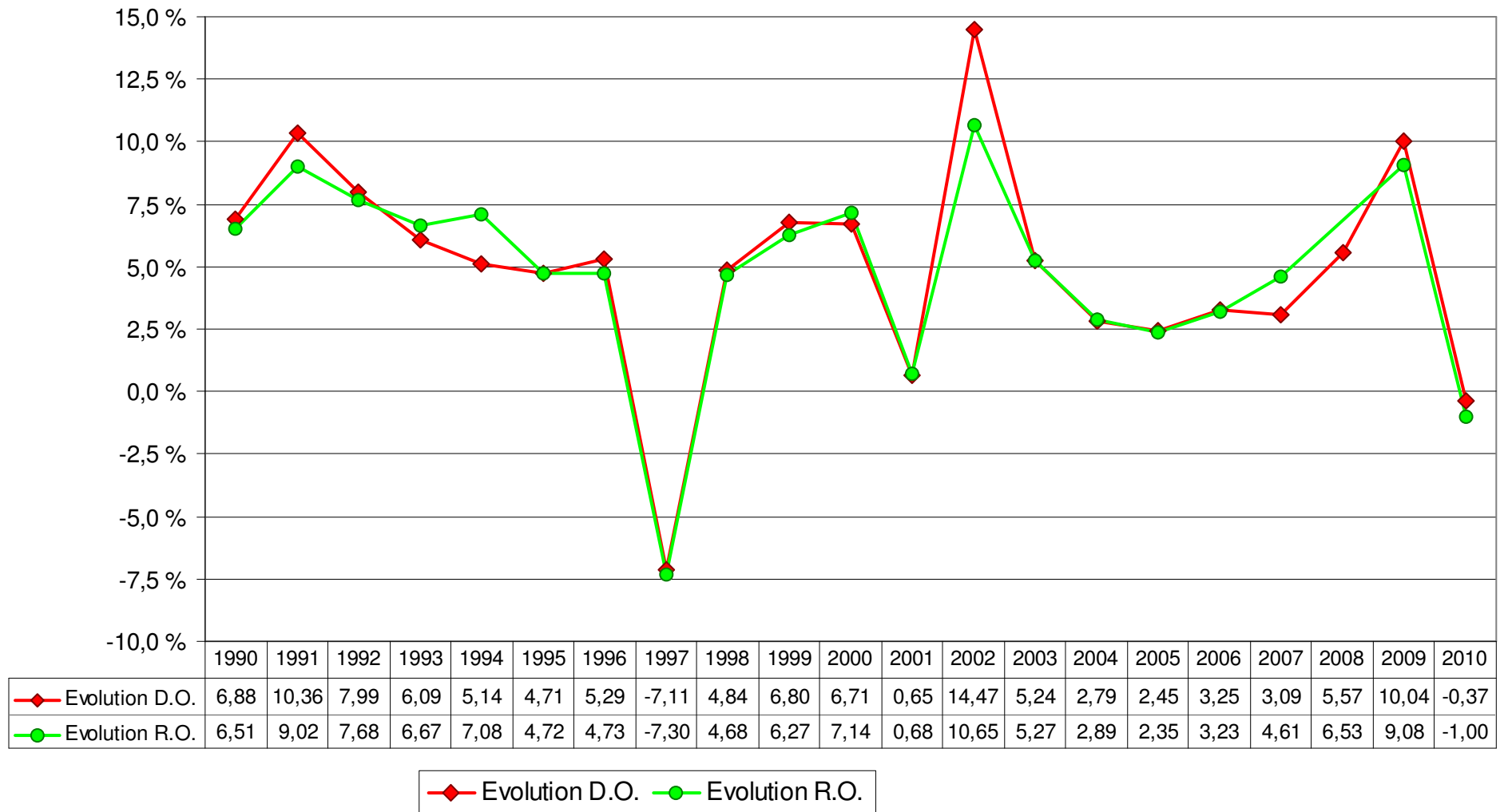
Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

- Fonction 124 : Patrimoine privé
Solde net : *-144.369,64 EUR* (-91.741,36 EUR en 2009, -99.426,04 EUR en 2008, -100.625,22 en 2007 et -86.287,56 EUR en 2006).
Les dépenses consacrées au patrimoine privé communal (donc hors Hôtel de Ville, STC, cultes, culture, ...) sont supérieures aux recettes de la fonction.
- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)
Solde net : *-643.830,53 EUR* (-640.466,38 EUR en 2009, -564.035,78 EUR en 2008, -541.998,57 EUR en 2007 et -553.622,54 EUR en 2006).
Le coût net de ce service est orienté à la hausse, mais si c'est de manière moins nette qu'en 2009.
- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire
Solde net : *-672.582,30 EUR* (-671.648,23 EUR en 2009, -661.236,40 EUR en 2008, -621.656,48 EUR en 2007 et -570.937,22 EUR en 2006).
Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement, en croissance continue.
- Fonction 874 : Distribution d'eau
Solde net : *+165.776,89 EUR* (+246.864,08 EUR en 2009, +230.798,62 EUR en 2008, +237.603,09 EUR en 2007 et +220.549,91 EUR en 2006).
Afin d'apprécier le coût réel du Service des Eaux, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité doit être déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne.

5.4. A la page 51, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années.

FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	52.783,74	4,29	0,30%	92.649,50	7,54	0,55%	39.865,76
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	2.712.135,11	220,66	16,11%	2.712.135,11
Impôts et redevances	20.500,00	1,67	0,12%	6.915.998,19	562,69	41,09%	6.895.498,19
Assurances	78.705,00	6,40	0,45%	33.500,00	2,73	0,20%	-45.205,00
Administration générale	2.437.289,66	198,30	14,06%	198.450,32	16,15	1,18%	-2.238.839,34
Patrimoine privé	560.735,77	45,62	3,24%	416.366,13	33,88	2,47%	-144.369,64
Services généraux	231.007,68	18,79	1,33%	32.000,00	2,60	0,19%	-199.007,68
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Pompiers	958.136,07	77,95	5,53%	314.305,54	25,57	1,87%	-643.830,53
Justice, Police	973.412,02	79,20	5,62%	63.026,16	5,13	0,37%	-910.385,86
Communic.-Voirie-Cours d'eau	2.549.005,56	207,39	14,71%	233.553,97	19,00	1,39%	-2.315.451,59
Commerce-Industrie	792.735,58	64,50	4,57%	1.200.990,32	97,71	7,13%	408.254,74
Agriculture - Sylviculture	116.370,91	9,47	0,67%	639.000,00	51,99	3,80%	522.629,09
Enseignement gardien et primaire	1.172.208,91	95,37	6,76%	499.626,61	40,65	2,97%	-672.582,30
Enseignement secondaire	5.470,50	0,45	0,03%	3.100,00	0,25	0,02%	-2.370,50
Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Bibliothèques publiques	126.326,90	10,28	0,73%	80.534,75	6,55	0,48%	-45.792,15
Éducation populaire et arts	1.404.042,09	114,23	8,10%	374.868,55	30,50	2,23%	-1.029.173,54
Cultes	279.600,25	22,75	1,61%	0,00	0,00	0,00%	-279.600,25
Sécurité et assistance sociales	2.238.010,99	182,09	12,91%	977.253,77	79,51	5,81%	-1.260.757,22
Aide sociale et familiale	195.074,22	15,87	1,13%	120.220,33	9,78	0,71%	-74.853,89
Emploi	22.292,31	1,81	0,13%	5.671,50	0,46	0,03%	-16.620,81
Institutions de soins	45.818,04	3,73	0,26%	0,00	0,00	0,00%	-45.818,04
Alimentation - Eau	1.656.956,10	134,81	9,56%	1.798.454,78	146,32	10,68%	141.498,68
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	105.426,80	8,58	0,61%	81.148,59	6,60	0,48%	-24.278,21
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.551.529,30	126,23	8,95%	1.717.306,19	139,72	10,20%	165.776,89
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	865.962,29	70,45	5,00%	16.255,04	1,32	0,10%	-849.707,25
Eaux usées	79.231,47	6,45	0,46%	0,00	0,00	0,00%	-79.231,47
Cimetières- Protection environnement	150.798,55	12,27	0,87%	55.243,00	4,49	0,33%	-95.555,55
Logement-Urbanisme	320.423,87	26,07	1,85%	50.066,00	4,07	0,30%	-270.357,87
TOTAUX EXERCICE PROPRE	17.332.898,48	1.410,21	100,00%	16.833.269,57	1.369,56	100,00%	-499.628,91

Evolution D.O./R.O. (Exercice propre) (en %)



6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

6.1. Pour la seconde année consécutive (voir notamment le tableau à la page suivante), le solde net négatif (déficit) à l'exercice propre s'accroît (499.628,91 EUR, soit 2,88 % des recettes de l'exercice propre), heureusement sans pour autant atteindre le niveau des exercices 2003 à 2006.

La règle du tiers boni telle qu'elle est décrite dans la circulaire budgétaire est respectée. En effet, le mali (- 499.628,91 EUR) est inférieur à 566.698,44 EUR (=tiers boni), ce dernier chiffre représentant le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2009 (1.700.095,33 EUR, suivant le tableau de synthèse, page 1 du service ordinaire du budget).

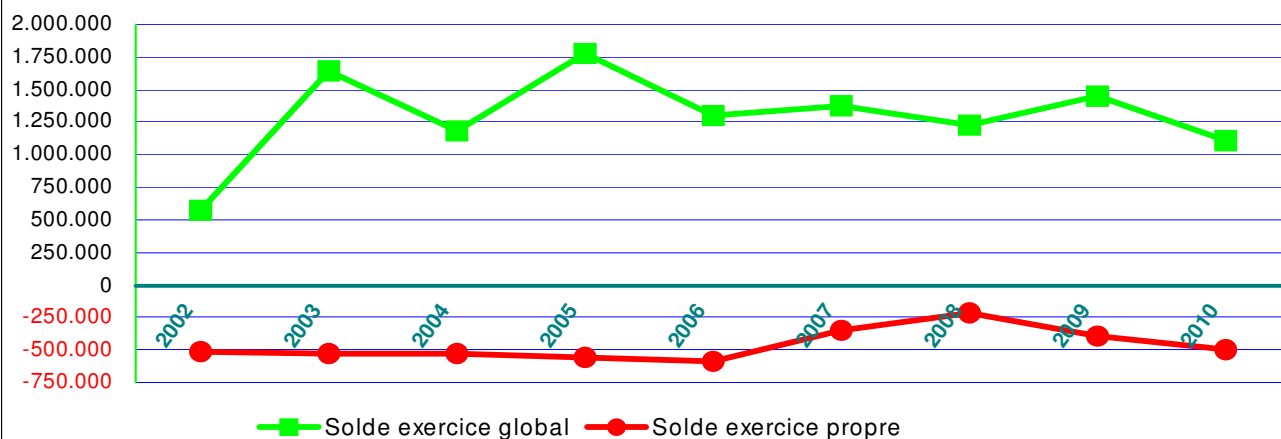
6.2. Le solde de l'exercice global s'élève à 1.105.635,75 EUR (boni) (1.448.904,15 EUR en 2009).

Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2009 (+ 1.700.095,33 EUR) sera remplacé par le résultat du compte 2009, par voie de modifications budgétaires dans la mesure où il sera arrêté avant le 31.12.2010.

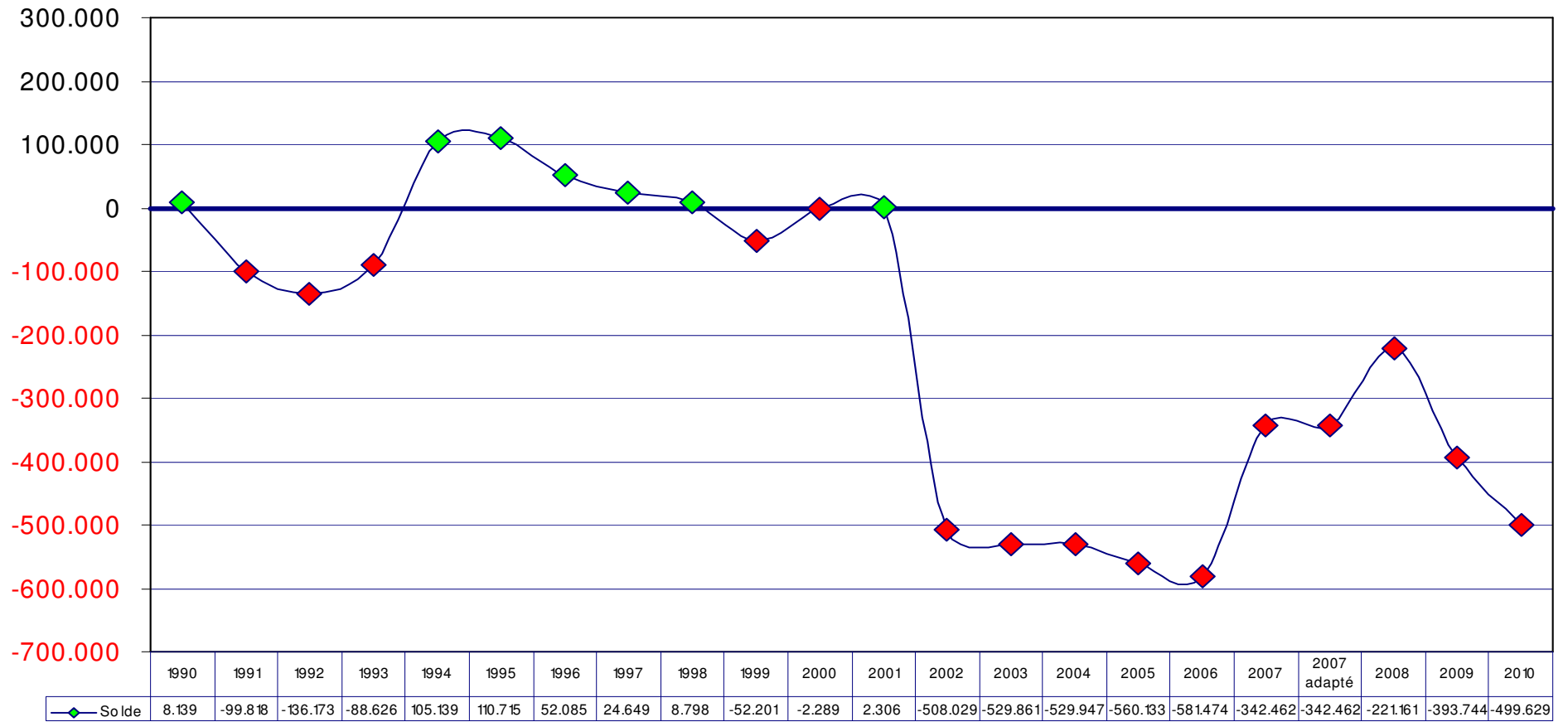
6.3. Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. La situation de Rochefort apparaît plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices									
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Solde exercice global										
ROCHEFORT										
- en EUR	570.644	1.638.919	1.178.671	1.781.939	1.304.962	1.377.699	1.223.552	1.448.904	1.105.636	
- en EUR/habitant	48,29	138,04	98,88	148,16	108,40	113,55	101,15	119,31	89,95	
CLUSTER (en EUR/hab.)	62	63	77	88	78	64	51	84		
REGION (en EUR/hab.)	62	67	95	105	103	97	92	97		
Solde exercice propre										
ROCHEFORT										
- en EUR	-508.029	-529.861	-529.947	-560.133	-581.474	-342.462	-221.161	-393.744	-499.629	
- en EUR/habitant	-42,99	-44,63	-44,46	-46,57	-48,30	-28,23	-18,28	-32,42	-40,65	
CLUSTER (en EUR/hab.)	-20	-30	-29	-11	-19	-8	-1	-15		
REGION (en EUR/hab.)	-17	-19	-28	-13	-7	-16	-9	-2		
%communes wallonnes en déficit	47,0 %	43,9 %	29,4 %	35,2 %	29,4 %	49,3 %	35,9 %	416 %		

Evolution des résultats budgétaires de la Ville de Rochefort



Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 17 décembre 2009.